

le trait ***** d'union



BULLETIN MUNICIPAL 1990 ***

**** SAUGNAC ET CAMBRAN

☆☆ LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

aux travaux d'entretien du patrimoine et des équipements collectifs, vos élus ont la responsabilité d'ajouter des actions ponctuelles en prévision des besoins à venir de la population.

Après la mise en place de services communaux modernes et efficaces, nos efforts ont porté, ces toutes dernières années, sur le développement des activités sportives (tennis, parcours de santé), culturelles et de loisirs (bibliothèque, foyers des retraités et des jeunes) puis sur les équipements scolaires. Dès le deuxième trimestre de 1991, nos enfants bénéficieront, de l'âge de deux ans jusqu'à leur entrée au collège, de vastes locaux agréables, confortables et adaptés à leurs besoins et à ceux d'une pédagogie moderne.

Il nous faudra ensuite prendre en compte d'une façon plus résolue des questions essentielles telles que la sécurité et l'environnement avant qu'elles ne se posent avec trop d'acuité.

L'aide précieuse que nous ont apportée beaucoup d'entre vous et toutes les associations locales a contribué largement à la réussite des réalisations précédentes. Je suis sûr que votre participation à un harmonieux développement de notre village continuera au cours de la prochaine année pour laquelle je vous présente mes vœux les plus sincères.



INFORMATIONS MUNICIPALES

* REALISATIONS 90 *

Comme les années précédentes, 1990 a vu l'action communale s'exercer dans plusieurs directions.

FORET

Les pins et les chênes vendus en 1989 ont été coupés en cette fin d'année. En ce qui concerne les chênes les cimes seront attribuées avant l'hiver aux habitants de la commune qui en feront la demande.

Au mois de mai a été effectuée une coupe d'éclaircie sur les chênes de la parcelle n° 5 (partie).

Des plantations ont également été faites : à Arzet, sur les parcelles n° 7b, 8b, 9b, les cantonniers ont planté des frênes dans les espaces non boisés et, pour une somme de 35 307 Frs, 675 peupliers ont été plantés dans la parcelle n° 1.

Pour clore ce chapitre, nous tenons à rendre hommage à M. LATASTE, chef de secteur de l'O.N.P. chargé de notre forêt, qui a pris sa retraite cette année, après avoir bien oeuvré dans l'intérêt de notre patrimoine.

VOIRIE

Dans le cadre du SIVU, des travaux ont été réalisés sur la voie communale allant du chêne dit "des écoles" à la ferme du Campas, pour un coût de 132 405 Frs. Cette route a été entièrement recalibrée, et revêtue de béton bitumineux. Les fossés ont été curés des deux côtés et deux ponts ont été refaits avec des buses de 50 cm de diamètre (coût : 9 013 Frs) ; celui qui est en limite avec Saint Pandelon a été payé par moitié par chacune des deux communes.

Le gravier provenant du décaissement de cette route a été porté et étendu sur les chemins des prairies en bordure du Luy, ainsi qu'à Cambran sur le chemin conduisant de Porte Dijeaux au bois communal.

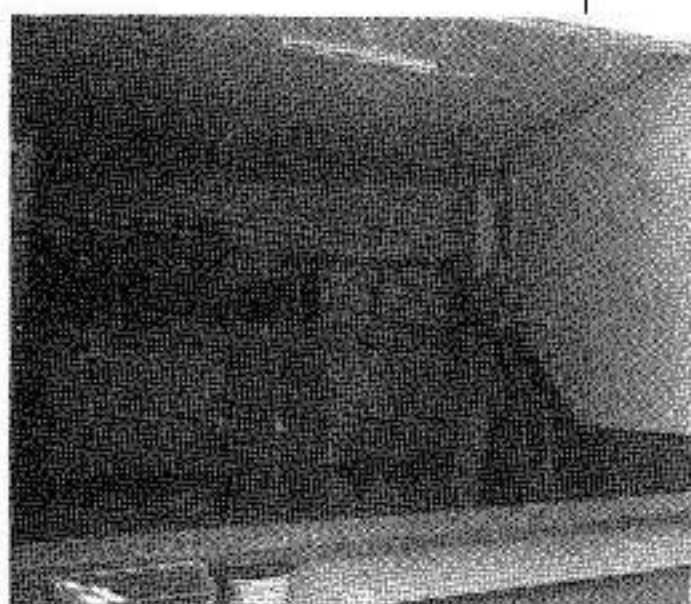
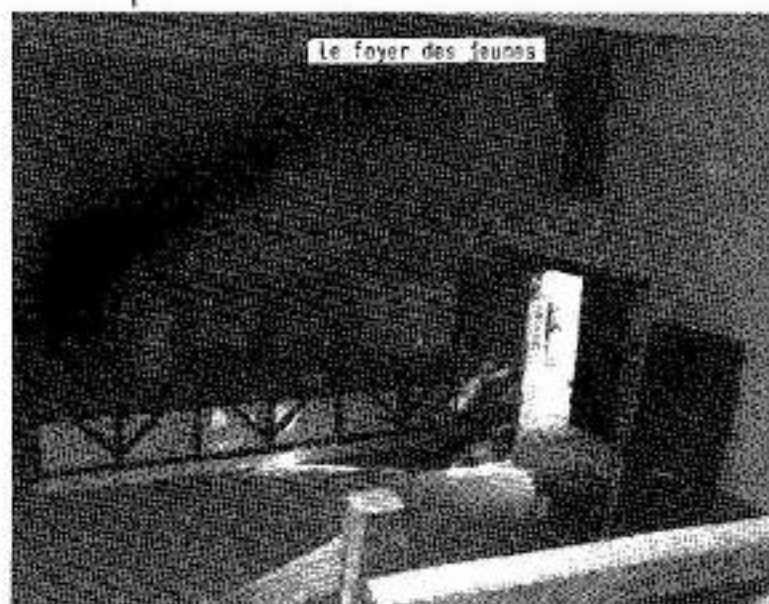
En outre, les fossés ont été curés des deux côtés de la route allant de la croix de Puyo, à Cambran, à la limite de la propriété Pédelaborde.

Enfin le goudronnage du chemin d'Arrissalot a été reporté à une date ultérieure : en effet le conseil municipal a estimé qu'il n'a pas à céder aux sollicitations, même pressantes, de particuliers.

BATIMENTS

Le clocher de l'église, programmé pour 1989, a été refait début 90 (coût : 132 855 Frs) et un coq-girouette a été placé au sommet.

Dans la salle attenante à la mairie, mise à la disposition du Foyer des Jeunes, différents travaux ont été réalisés : ouverture de fenêtres, pose de carrelage, mise en place de menuiseries et d'un escalier, réfection de l'électricité, peinture. La plupart des travaux ont été effectués par les jeunes eux-mêmes, les matériaux étant achetés par la commune. Zinguerie, peinture, carrelage, bois, ont coûté 29 968 Frs.



Nous vous avons parlé l'an dernier de notre désir de restructurer l'école en regroupant les classes du primaire. Ce projet est maintenant en cours de réalisation, les travaux ayant commencé après les grandes vacances. Un bâtiment de 108 m² qui sera partagé en deux (garderie et salle polyvalente) a été construit, ainsi qu'un bloc pour les sanitaires. A Noël les deux classes travaillant à "l'école des garçons" seront transférées dans le bâtiment neuf et l'ancien va subir d'importantes transformations ; tout l'intérieur sera modifié. Cette réalisation a été confiée au cabinet d'architectes Darracq-Selleret ; avant que les plans ne soient définitivement arrêtés, ils ont été discutés au cours de réunions de concertation par les maîtres de toutes les classes, les représentants élus des parents d'élèves et la commission "Ecole" du conseil municipal.



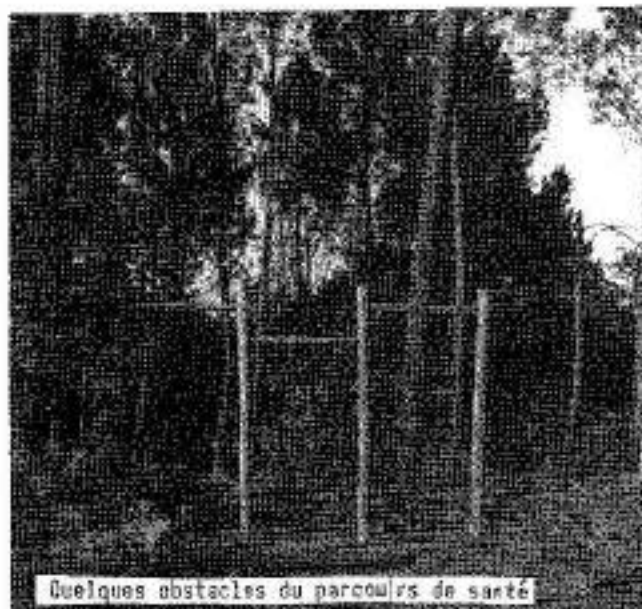
EQUIPEMENT

Pour la mairie, la municipalité a fait l'acquisition d'ouvrages de documentation indispensable (6 559 Frs) et d'une calculatrice ; une urne transparente (c'est désormais obligatoire) a également été achetée.

Des étagères et du mobilier de rangement ont été confectionnés pour l'école maternelle (8 550 Frs) ; des placards ont été posés sous le plan de travail, à la cuisine de la salle polyvalente (8 065 Frs) et vingt bancs et dix tables supplémentaires ont été fabriqués (16 011 Frs).

Un élévateur d'occasion a été acheté : il facilite le transport des plaques qui couvrent le sol lors des bals et autres manifestations.

Des efforts ont été consentis pour aider les associations sportives : un parcours de santé, ouvert à tous, a été réalisé dans le bois d'Arzet à la demande de la Gymnastique Volontaire (coût : 26 478 Frs).



Quelques obstacles du parcours de santé

Pour le basket le tableau de marque électronique dont la conception et la fabrication avaient été confiées en 1986 au Lycée de Borda a été complété pour un supplément de 6 000 frs : ce tableau très performant a, au total, coûté environ 25% des prix pratiqués dans le commerce. Les panneaux de basket en bois ont été remplacés par des panneaux plus modernes, en plexiglas (13 000 Frs) ; une partie de la dépense sera couverte par la subvention obtenue auprès du Fonds National de Développement du Sport par l'Entente Saugnacaise.

Pour le tennis enfin les travaux d'aménagement du club-house, réalisés par le club, ont commencé. Les matériaux fournis par la commune ont coûté 8 750 Frs.

Par ailleurs, dans le domaine de l'électrification, plusieurs postes ont été renforcés par le SYDEC : à Oro (n° 2), à Cambran (n° 3), au Planté (n° 14).

Pour terminer, ajoutons que la signalisation au bord des routes a été améliorée : les lotissements sont indiqués et des panneaux appellent à la prudence, vous demandant de "lever le pied" en zone agglomérée.

CADRE DE VIE - URBANISME

Comme partout se pose à Saugnac et Cambran le problème de la décharge. Pour tenter de le résoudre, il a été décidé de créer une déchetterie (c'est le terme approprié pour les décharges à dépôt sélectif) clôturée, et de la réglementer strictement. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à l'article "Quelques précisions".

Pour la première fois cette année, et pour répondre à de réels besoins, le ramassage des débris végétaux a été effectué de mars à novembre (hors juillet et août). Nous rappelons qu'il a lieu le 1er mardi du mois, que les branchages doivent être mis en fagots, les herbes et feuilles dans des sacs en plastique. Pierres et terre végétale ne sont pas acceptées.

La municipalité poursuit son effort d'embellissement (coût : 7 330 Frs) et encourage les particuliers en organisant le concours annuel. Il a donné les résultats suivants :

- | | |
|-----------------------------------|---------------|
| 1- M. et Mme LAFOURCADE | Lot. La Lande |
| 2- M. et Mme LAHET | Les Grillons |
| 3- M. et Mme POSTELLE | Crestian |
| 4- M. et Mme LABOURDETTE | Au Bourg |
| 5- M. et Mme LAFFITTE Jean-Michel | Arzet |

Nous félicitons vivement les lauréats, invitons tous les habitants de la commune à s'inspirer de leur exemple, et remercions les personnes qui acceptent de participer au jury.

VIE COMMUNAUTAIRE

Début janvier le conseil municipal a présenté ses vœux aux employés communaux et aux corps constitués et a offert un goûter aux habitants de plus de 60 ans.

Comme chaque année, il a tenu à honorer les mères de famille pour leur Pête au mois de mai et les sportifs qui se sont distingués lors de la saison écoulée.

Les plus jeunes n'ont pas été oubliés : une subvention de 4 200 Frs a été versée pour la classe de neige et la commune a payé 7 686 Frs au Centre aéré de Narrosse (366 journées à 21 Frs) pour les enfants de Sagnac qui le fréquentent.



☆ Quelques PRECISIONS ☆

LES PROBLEMES DE L'EAU

C'est en 1962 que la distribution de l'eau fut mise en service dans notre commune. Cet équipement indispensable avait été rendu possible par le regroupement de dix communes appartenant aux trois cantons au sein d'un syndicat intercommunal qui prit le nom de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE POUILLON.

L'eau était pompée dans les nappes phréatiques de Saint-Cricq du Gave, Sagnac et Cambran étant située à l'extrémité nord du réseau.

Le syndicat intercommunal décidait, lors de sa création, de pourvoir au financement des investissements nécessaires à l'adduction, en bénéficiant des diverses subventions prévues à cet effet, mais de confier la gestion administrative et financière du service ainsi que la surveillance et la maintenance des installations à une société spécialisée privée : LA LYONNAISE DES EAUX.

Depuis une dizaine d'années, l'important développement du réseau, lié à l'augmentation du nombre d'abonnés et de leur consommation, provoqua quelques problèmes, pendant la période estivale, dans les secteurs les plus difficilement accessibles. Le conseil syndical, composé de deux représentants de chaque commune adhérente, fut donc amené à rechercher des solutions. Le forage d'un nouveau puits, près du lac de Lucq à Pouillon, ayant donné de mauvais résultats, on finit par décider un forage à 180 mètres de profondeur dans une nappe phréatique au volume considérable sur le territoire de notre commune.

Les responsables de la Lyonnaise des Eaux informaient le conseil syndical en 1988 que l'eau provenant de cette nappe était d'une "qualité exceptionnelle" d'après les premières analyses. C'est en juillet 1989 qu'eurent lieu les premiers essais de mise en service de "notre puits". Ce fut aussi la première occasion d'intervention du Maire pour protester contre la mauvaise qualité de l'eau, absolument noire à certains moments, et pour signaler que quelques chauffe-eau n'avaient apparemment pas résisté à la pression.

Début 1990, le conseil syndical était informé de la mise en service effective du forage, au mois de juin, pour renforcer le débit dans l'ensemble du réseau. Il lui était également proposé la création d'une station de déferrisation (la teneur en fer de l'eau s'avérant soudain légèrement supérieure à la normale : 0,6 ml/litre) mais le dossier de demande de subvention n'ayant pas été constitué en temps opportun, il était suggéré d'attendre. Ce que décidèrent les délégués.

Dès les premiers jours de fonctionnement, il apparut que la qualité de l'eau laissait à désirer sur les plans de l'odeur, de la saveur et de la couleur. Les responsables départementaux de la Lyonnaise convoqués en mairie le 4 juillet, s'engageaient à fournir aussitôt, et par écrit, un certificat de potabilité (il n'est jamais arrivé), à installer des appareils de contrôle de pression (ils ne l'ont pas été) et à fournir des résultats détaillés d'analyses. Ces derniers, parvenus seulement au mois d'août en mairie, révèlent de gros excès de manganèse (0,2 ml/litre) et de fer (2,5 ml/litre) (1). Une telle augmentation en si peu de temps de la quantité de fer est inquiétante pour l'avenir si elle se poursuit, à moins que les premières analyses... Nouvelles lettres du Maire au Président du syndicat et au Directeur de la Lyonnaise. Seul le directeur de la Lyonnaise répondait... le 8 novembre (juste après qu'une pétition eut commencé à circuler dans la commune...) reconnaissant que rien n'a changé depuis juin et que les améliorations ne devraient intervenir, au mieux, qu'en juillet 91. Une station de déferrisation de 1 900 000 F a été programmée.

Nous allons continuer à revendiquer vigoureusement. Un soutien massif de toute la population contribuera bien sûr à accélérer le règlement de ce fort désagréable problème.

☆☆ LA DÉCHETTERIE ☆☆



Vous avez reçu à la fin du mois d'octobre une lettre circulaire du Maire essayant de cerner les divers problèmes posés par l'élimination des différents déchets que nous produisons tous.

La déchetterie fonctionne depuis le début novembre. Son bon fonctionnement nécessitera des améliorations progressives, mais elle ne pourra atteindre ses buts - vous débarrasser de ce que vous ne pouvez évacuer par les autres services tout en évitant les nuisances au voisinage et à l'environnement en général - que dans la mesure où chacun d'entre vous fera preuve d'esprit civique, de solidarité et de sens des responsabilités.

Il convient d'abord de respecter le règlement :

- les déchets (métaux, débris végétaux, bois, textiles, papiers et cartons, plastiques et produits toxiques, électroménager) doivent être déposés sélectivement.
- les dépôts doivent être effectués le SAMEDI, entre 8 H 30 et 12 H (sauf cas exceptionnels où il faut prendre contact avec la mairie).

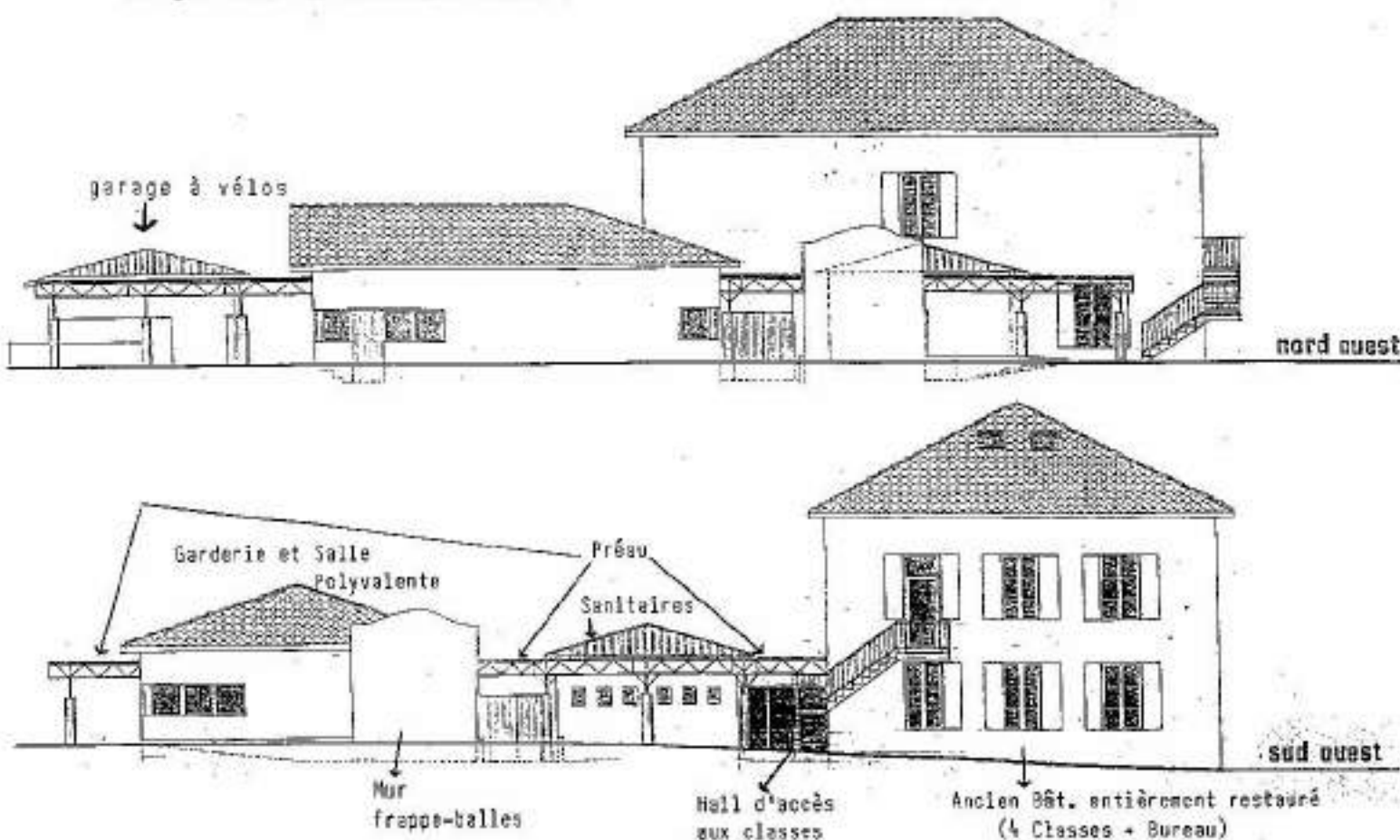
Mais il convient aussi de ne pas craindre de nous aider à faire la chasse aux habitants d'autres communes qui viennent se débarrasser de leurs détritiques chez nous.

* PROJETS *

Améliorer le réseau routier, réaliser en forêt les travaux nécessaires prévus par l'O.N.P., entretenir les bâtiments communaux, poursuivre l'effort d'équipement, telles sont les préoccupations habituelles qui incombent à tout conseil municipal, et celui de Sagnac et Cambran veillera en 1991 à bien remplir la mission qui lui a été confiée.

A tout cela s'ajoutera l'achèvement des travaux en cours. Nous pensons évidemment à l'aménagement de la salle du Foyer des Jeunes, mais aussi et surtout à l'école ; surtout car il s'agit là d'un grand projet qui engage l'avenir et dont le coût est élevé : 1 834 742 Frs, honoraires et équipement compris. Pour financer cette opération la commune a choisi de l'étaler sur deux exercices financiers : cette décision permet de repousser l'emprunt à l'année 1991, les premières factures étant réglées grâce aux fonds disponibles et à la subvention qui a été accordée (dotation globale d'équipement).

Le calendrier des travaux a été établi afin de perturber le moins possible les études des enfants. Il prévoit l'achèvement des plâtres à la mi-mars, de maçonnerie, charpente et carrelage fin mars, du sanitaire et de l'électricité mi-avril, et enfin de la menuiserie et des peintures fin avril. Tout devrait donc être terminé pour le troisième trimestre de la présente année scolaire et le regroupement de toutes les classes primaires sera alors effectif. Nos enfants et nos enseignants travailleront dans de bonnes conditions. Le plan ci-dessous vous donne une idée de ce que sera la nouvelle école :



"Et les anciennes salles de classe, que deviendront-elles ?" se demandent de nombreux Sagnacais. Rien n'est encore définitif mais d'ores et déjà la réflexion est engagée. Rassurez-vous, elles ne demeureront pas inemployées ; elles permettront l'agrandissement de la poste, le bâtiment actuel étant devenu par trop exigü... mais ces travaux seront au programme des investissements 1992. Le Trait d'Union de l'année prochaine vous en dira davantage.

* BUDGET *



QU'EST CE QU'UN BUDGET ?

Le budget constitue une prévision des recettes et des dépenses classées par nature, selon un cadre légal. Il s'agit d'une estimation des sommes nécessaires sur le plan financier à la gestion de la commune sur l'exercice (pour les dépenses de fonctionnement) et sur l'exercice en cours et les exercices suivants (pour les dépenses d'investissement lorsqu'un programme s'échelonne sur plusieurs années).

Le budget, soumis à une réglementation légale, est étudié et voté par le conseil municipal en deux temps : budget primitif en début d'année, puis budget supplémentaire.

Il comprend deux sections :

** LA SECTION FONCTIONNEMENT **

Cette section fait apparaître par chapitres généraux les sommes estimées nécessaires pour le fonctionnement normal des différents services de la commune au cours d'une année civile (un exercice).

* DEPENSES

- . Alimentation (cantine)
- . Salaires du personnel et charges sociales
- . Impôts et taxes
- . Entretien (réparations, ramassage des ordures ménagères, entretien des bois, électricité, etc...)
- . Participations contingents (participation annuelle aux charges intercommunales pour la réalisation d'investissements par les SIVU... : routes, électrification, eau...)
- . Subventions accordées à l'école et aux différentes associations
- . Frais de gestion générale
- . Frais financiers (intérêts des emprunts).

* RECETTES

- . Produits des cantines, des locations, ventes de bois
- . Dotation globale de fonctionnement : subventions accordées par l'état (la fixation de leur montant échappe aux communes)
- . Contributions directes : impôts locaux.

** LA SECTION INVESTISSEMENT **

Parmi ses dépenses figurent les prévisions concernant le remboursement du capital emprunté et les acquisitions de gros matériel, la construction de bâtiments (ex: maternelle) ou rénovation de constructions, autrement dit les immobilisations (biens destinés à rester durablement).

Pour équilibrer ces dépenses, il faut prévoir les recettes correspondantes : subventions, taxe locale d'équipement, récupération de la TVA sur les investissements, autofinancement (prélèvement sur la section de fonctionnement), emprunts...

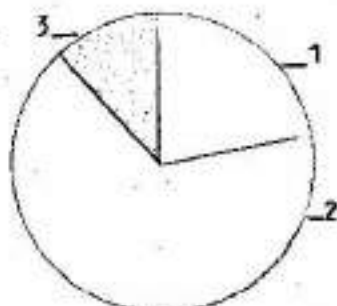
LE COMPTE ADMINISTRATIF

C'est la constatation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

En 1989 :

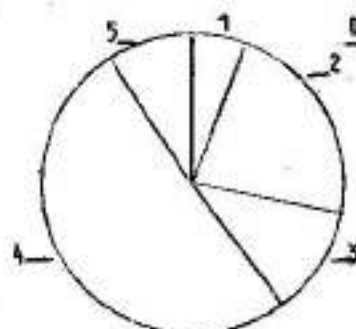
- les dotations de l'état représentent 908 760,52 F, soit 43,45 % du produit
- les impôts locaux ont rapporté 720 481,33 F, 34,45 % des recettes fonct.
- 242 525,63 F ont été prélevés sur la section fonctionnement pour financer les investissements
- l'excédent de fonctionnement au 31/12/89 est de 786 994,40 F
- l'excédent d'investissement au 31/12/89 est de 122 414,17 F.

Recettes



SECTION INVESTISSEMENT

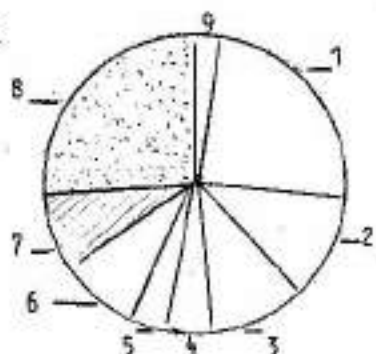
Dépenses



1 - REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	242525,63
2 - ACQUISITIONS DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES TRAVAUX DE BATIMENTS ET DE GENIE CIVIL	32035,44
3 - ACQUISITION DE TITRES ET VALEURS	685563,11
	1500,00
DEPENSES INVESTISSEMENT	961624,18
3 - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE	122414,17

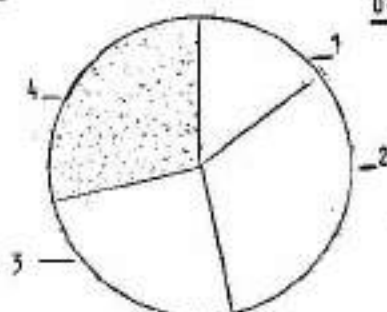
1 - SUBVENTIONS, DONNS ET LEGS	60026,00
2 - PRELEVEMENTS SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	242525,63
3 - PARTICIPATIONS A DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT	127994,60
4 - PRODUITS DES EMPRUNTS RECUPERATION TVA	550000,00
5 - RECOURVREMENT DE CREANCES A LONG ET MOYEN TERME	6872,87
96619,25	
RECETTES INVESTISSEMENT	1084038,35

Recettes



SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses



1 - DENREES ET FOURNITURES	73171,34
2 - FRAIS DE PERSONNEL	696487,72
3 - IMPOTS ET TAXES	14088,00
4 - TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	328046,76
5 - PARTICIPATIONS ET PRESTATIONS	296518,44
6 - ALLOCATIONS - SUBVENTIONS	123837,40
7 - FRAIS DE GESTION GENERALE	98077,01
8 - FRAIS FINANCIERS	252844,06
9 - PRELEVEMENTS POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	242525,63
DEPENSES FONCTIONNEMENT	2125596,36
2 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE	786994,40

1 - PRODUITS DE L'EXPLOITATION	198327,66
- PRODUITS DOMANIAUX	231014,33
- PRODUITS FINANCIERS	6,00
2 - RECOURVREMENTS - SUBVENTIONS	16297,57
- DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	908760,52
- IMPOTS INDIRECTS	16772,92
3 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	720481,33
4 - PRODUITS ANTERIEURS	820930,43
RECETTES FONCTIONNEMENT	2912590,76

* LES IMPÔTS LOCAUX *



LES QUATRE TAXES LOCALES

Les communes ont la liberté de fixer le taux de certains impôts de manière à équilibrer leur budget.

Le détail de ces quatre taxes figure sur les feuilles d'impôts locaux. Mais attention, ces feuilles font apparaître aussi les impôts départementaux et régionaux et pas seulement ceux qui reviennent à la commune.

L'évolution des impôts n'est pas forcément le fait d'une augmentation du taux, mais résulte :

- de l'application aux bases d'imposition de coefficients destinés à tenir compte de l'évolution des loyers et de l'inflation
- des changements de votre situation personnelle
- des taux d'impôts locaux fixés par les différentes collectivités au profit desquelles sont perçus les impôts locaux.

Les feuilles d'imposition émises en 1990 sont d'ailleurs assez claires.

Quelques définitions de termes particuliers sont données en fin d'article.

LA TAXE D'HABITATION

Elle est à la charge de tous les occupants, propriétaires ou non, de tout local à usage d'habitation utilisé en tant que résidence principale ou secondaire au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Par local à usage d'habitation, il faut entendre les locaux meublés à usage d'habitation et leurs dépendances : garage...

Sont exonérés :

- les locaux qui bien que faisant partie de l'habitation personnelle du contribuable sont soumis à la taxe professionnelle : locaux aménagés en vue d'un usage exclusivement professionnel (ex : magasin, cabinet d'un chirurgien-dentiste ...)
- les bâtiments servant aux exploitations rurales : bâtiments destinés à abriter les récoltes, le bétail ...

Des dégrèvements totaux ou partiels peuvent être accordés pour leur habitation principale, sous certaines conditions, aux personnes âgées, aux handicapés, aux veufs ou veuves, aux titulaires du Fonds National de Solidarité (FNS), aux non imposables à l'impôt sur le revenu ...

TAB.1
 DÉPARTEMENT : LORRAINE
 COMMUNE : SAIGONAC-ET-CARPIGNAN

TYPE D'IMPOSITION : TAXE D'HABITATION

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION			
1	14000	14000	14000			
2	11100	11860	11860			
	10	10	10			
	15	15	15			
	11100	11860	11860			
	12250	12850	12850			
	12250	12850	12850			
	8,10	6,39	0,99			
TOTAL	299	720	112			

REMARQUES :
 RANGEMENTS : 51 30 10 30
 203 51X 4000-0000
 5430 51X - 51X1 CAUCHE
 00 303
 40107 51X 1000X
 N° 148 A 10450
 N° 148 B 10450
 N° 148 C 10450
 N° 148 D 10450

* TOTAL DES CONTRIBUTIONS : 1837
 * Frais de gestion de la fiscalité : 73
 * SOMME A PAYER : 1910

Variation des sommes à payer en l'absence de la taxe d'habitation entre 1989 et 1990
 L'application de votre loi de 1989 et 1990 vous permet de connaître les variations des sommes à payer en l'absence de la taxe d'habitation entre 1989 et 1990.
 Les abattements de votre loi de 1989 et 1990 vous permettent de connaître les variations des sommes à payer en l'absence de la taxe d'habitation entre 1989 et 1990.
 Les abattements de votre loi de 1989 et 1990 vous permettent de connaître les variations des sommes à payer en l'absence de la taxe d'habitation entre 1989 et 1990.

	ANNEE 1989	ANNEE 1990	ET CELA PERMET DE VOUS RENDRE COMPTES DE :	
			EN POURSUITE	EN POURCENTAGE
COMMUNE	976	999	+23	+2,36 %
DÉPARTEMENT	647	726	+79	+12,10 %
RÉGION	180	112	-68	-37,78 %
ABATTEMENTS	0	0	0	0 %
TOTAL	1803	1837	+34	+1,89 %

Relevé des taux 1989 et 1990

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	COMMUNES RURALES OU PROPRIÉTÉS BÂTIES
Taux 1989	8,10	6,39	0,990	-
Taux 1990	8,10	6,39	0,990	-

- BASE D'IMPOSITION** : valeur locative
 La taxe d'habitation est calculée à partir de la valeur locative cadastrale des logements, telle qu'elle a été fixée lors de la dernière révision des évaluations foncières, puis actualisée et majorée forfaitairement.
- ABATTEMENTS** - Trois catégories d'abattements de la base d'imposition :
 - abattement obligatoire pour charge de famille (enfants, ascendants de plus de 70 ans ou infirmes vivant sous le même toit et non imposables à l'impôt sur le revenu)
 - abattement général à la base (facultatif, à l'initiative des élus locaux). Il s'applique uniquement aux résidences principales.
 - abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste.
- TAUX**
 - 8,10 % pour la commune (identique à 1989) : part de la commune
 - 6,39 % pour le département
 - 0,99 % pour la région.

LA TAXE FONC. SUR LES PROP. BATIES

La taxe foncière sur les propriétés bâties est supportée par le propriétaire, l'usufruitier, pour les immeubles qu'il possède au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Les constructions telles que ateliers, hangars y sont également soumises.

Les bâtiments ruraux sont exonérés.

Il existe des exonérations temporaires :

- exonération de 2 ans pour les constructions nouvelles (résidence principale ou secondaire). Conformément au principe de l'annualité, les immeubles ne sont soumis à cet impôt qu'à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'achèvement des travaux. Ainsi une résidence achevée le 15-05-90 sera exonérée de taxe foncière pour les deux années suivant l'achèvement, soit 1991 et 1992.

- L'arondération pour les habitations principales peut être portée à 15 ans ou 10 ans pour les constructions nouvelles financées à 50 % à l'aide de prêts aidés par l'état, à usage locatif (P.L.A.) ou en accession à la propriété (P.A.P.) si les demandes de permis ont été déposées avant le 01/01/84 ou après le 01/01/84.

Des dégrèvements sont accordés pour leur résidence principale sous certaines conditions aux personnes âgées (plus de 75 ans) non imposables à l'impôt sur le revenu, aux titulaires du FNS ...

1990 TAXES FONCIÈRES

L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT PAR LA COMMUNE LE DÉPARTEMENT LA RÉGION ET LE SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION

1990 DÉPARTEMENT 40 LANDES COMMUNE 3094 SANGHAÉ-ET-CARRÉAN

PROPRIÉTÉS BÂTIES

NUMÉRO	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	TAUX DE LA COMMUNE	TAUX DU DÉPARTEMENT	TAUX DE LA RÉGION	TAUX DU SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION	TAUX TOTAL	BASE D'IMPOSITION	TAUX TOTAL
1	3094	40	1	8,50	7,05	3,25	0,00	18,80	290	545,20
2	3094	40	1	8,50	7,05	3,25	0,00	18,80	290	545,20
3	3094	40	1	8,50	7,05	3,25	0,00	18,80	290	545,20

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

NUMÉRO	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	TAUX DE LA COMMUNE	TAUX DU DÉPARTEMENT	TAUX DE LA RÉGION	TAUX DU SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION	TAUX TOTAL	BASE D'IMPOSITION	TAUX TOTAL

A DÉGRÈVEMENTS 15 38 50 10 50
 RÉGIONALE 30% 192017
 CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
 048
 HOTEL DES IMPÔTS
 9 AVE PAUL DUBOIS
 40127 SANGHAÉ

SOMME À PAYER 1569

II RAPPEL DES TAUX DE 1989 ET 1990

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	TAUX TOTAL
1989	8,50	6,92	3,25	18,67
1990	8,50	7,05	3,25	18,80

- 1- TAUX : il est fixé par les différentes collectivités.
- 2- BASE D'IMPOSITION : produit du revenu net cadastral
Le revenu net cadastral est déterminé en appliquant un abattement de 50 % à la valeur locative.
- 3- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
Cette taxe est destinée à pourvoir aux dépenses des services d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est due même en cas de dégrèvement d'impôts fonciers. Elle peut être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.

LA TAXE FONC. PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Elle porte sur les terres et terrains non recouverts de constructions.

En général c'est le propriétaire qui est imposé. En cas de biens grevés d'un usufruit, c'est l'usufruitier qui en a la charge. En cas de bail à construction, c'est le preneur du bail qui l'acquitte.

Des exonérations temporaires sont accordées aux terrains enssemencés, plantés ou replantés en bois (30 ans), aux marais asséchés (20 ans), aux terres incultes (10 ans).

Des dégrèvements spéciaux peuvent être accordés :

- . disparition de l'immeuble (terre) en cas d'évènement spontané (inondation)
- . perte de récolte sur pied (gelée, grêle, inondation, incendie...)
- . perte de bétail par suite d'épizootie.

1990 TAXES FONCIÈRES

VALÉRIE ET ENVIRONS DE LA COMMUNE LE DÉPARTEMENT LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT

20318 40 LA ROCHE 40100 SAUNAC ET CARRAN
4221 2944 SAUNAC-ET-CARRAN

PROPRIÉTÉS BÂTIES

LA COMMUNE	LE DÉPARTEMENT	LA RÉGION	LA COMMUNE	LA RÉGION	LA COMMUNE	LA RÉGION	TOTAL DES COTISATIONS
8,22	7,05	1,38					6,53
2933	1274 LES CANOCS	934	703	557			427
							2148

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

LA COMMUNE	LE DÉPARTEMENT	LA RÉGION	LA COMMUNE	LA RÉGION	LA COMMUNE	LA RÉGION	TOTAL DES COTISATIONS
78	34,24	13,58	34	3			50,22
							7
							58

REVENUS FISCAUX 34 90 10 19
RÉGIME FISCAL 294 370190
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
248
HOTEL DES IMPÔTS
5 842 PAUL BOURNE
BP 305
40100 SAUNAC ET CARRAN

SOMME À PAYER 2553

Le tableau ci-dessous indique les variations des cotisations foncières par rapport à l'année précédente. Les variations sont exprimées en pourcentage.

	COTISATIONS 1989		COTISATIONS 1990	
	en valeur	en pourcentage	en valeur	en pourcentage
PROPRIÉTÉS BÂTIES				
COMMUNE	824	804	+20	+2,48 %
DÉPARTEMENT	672	700	+28	+4,17 %
RÉGION	825	837	+12	+1,45 %
TOTAL DES COTISATIONS	2321	2341	+20	+0,86 %
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES				
COMMUNE	24	24	0	0 %
DÉPARTEMENT	12	14	+2	+16,67 %
RÉGION	3	3	0	0 %
TOTAL DES COTISATIONS	39	41	+2	+5,13 %
TOTAL DES COTISATIONS	2360	2382	+22	+0,93 %

Rappel des taux de 1989 et 1990				
	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	SOMME DES TAUX
1989	8,90	6,92	1,25	
1990	8,90	7,05	1,38	
1989	34,28	13,58	3	
1990	34,28	13,59	3,76	

- ① - **BASE D'IMPOSITION** : valeur locative cadastrale sous déduction de 20 % de son montant (destinée à compenser les pertes de fermage et risques de non location). Cette valeur est fixée par parcelle, par nature de culture et par classe (affichée en mairie).
- ② - **TAUX**
- ③ - **TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE D'AGRICULTURE**
Cette taxe est destinée à pourvoir aux dépenses d'établissement et de fonctionnement des chambres d'agriculture. La moitié de cette taxe peut être remboursée par le locataire au propriétaire.

LA TAXE PROFESSIONNELLE

Elle est due par toute personne physique ou morale qui exerce dans la commune une activité professionnelle, habituelle et non salariée, et y dispose de locaux ou de terrains. Les exploitants agricoles n'y sont pas soumis.

Deux éléments constituent la base de la taxe professionnelle :

- la valeur locative des immobilisations corporelles utilisées pour les besoins de la profession
- le montant des salaires ou des recettes.

Les éléments servant au calcul de cette taxe sont déclarés par les entreprises concernées avant le 1^{er} mai de chaque année.

RAPPELONS QUELQUES DEFINITIONS :



ABATTEMENT

Réductions appliquées sur les bases d'imposition

ANNUALITE

Les impôts sont établis pour l'année entière à partir de faits existants au 1^{er} janvier de l'année d'imposition

BASE D'IMPPOSITION

Elle sert à calculer l'impôt de chaque contribuable

CLASSEMENT

Opération qui consiste à rattacher, par commune, un immeuble à la catégorie ou au groupe dont il relève

COEFFICIENT DEFLATEUR

Coefficient appliqué aux valeurs locatives foncières majorées pour ramener la variation annuelle à la hausse de prix attendue

COEFFICIENT DE MAJORATION FORFAITAIRE

Coefficient qui s'applique chaque année aux valeurs locatives foncières. Il tient compte de la variation des loyers

PLAFONNEMENT

Limitation du montant de la cotisation

REVISION

Réexamen et mise à jour des évaluations foncières pour le calcul des cotisations individuelles

VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

Valeurs correspondant, en principe, au revenu annuel moyen des immeubles de même catégorie situés dans la commune ou la région. Ces valeurs font l'objet d'actualisations tous les 3 ans et de majorations forfaitaires annuellement, entre deux actualisations.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE, NOMS DE LEURS RESPONSABLES

- * Anciens combattants et prisonniers de guerre 39-45 :
 - . M. André MORLAES - Le Bourg - Tél. 58/97/84/89.
- * Fédération Nationale des Anciens combattants d'Algérie :
 - . M. René ANTON - La Cambranaise - Tél. 58/97/86/58.
- * Mutuelle Accidents et Incendie :
 - . M. Claude CASSEN - Laoudebaigt - Tél. 58/97/86/44
- * Société de Secours Mutuel :
 - . M. René ANTON - La Cambranaise - Tél. 58/97/86/58.
- * Fédération des Conseils de Parents d'Elèves :
 - . M. Francis CAZAUNAU - Lot La Lande - Tél. 58/97/82/12.
- * Comité des Fêtes de Sagnac et Cambran :
 - . M. Marc FEHAU - Quartier Bégu - Tél. 58/97/87/98.
- * Comité des Fêtes de Cambran :
 - . M. Jean-Jacques PREUILH - Hitte - Tél. 58/97/87/73.
- * Association Communale de Chasse Agréée :
 - . M. Robert LAMOLIATE - La Sablère - Tél. 58/97/82/76.
- * Entente Sagnacaise :
 - Section Basket : . M. Dominique LABASTIE - Lot La Lande - Tél. 58/97/80/20.
 - Section Tennis : . M. Yvan LAVIGNE - Lot Planté - Tél. 58/97/85/38.
- * Gymnastique Volontaire :
 - . Mme Monique VINCK - Lot Planté - Tél. 58/97/83/87.
- * Foyer des Jeunes :
 - . M. Benoît DUPIN - Lecouture - Tél. 58/97/86/72.
- * Club des Retraités :
 - . M. Raymond TACHON - Lot Bégu - Tél. 58/97/85/54.
- * Elan Sagnacais :
 - . Mme Monique CASTILLON - Quartier Bégu - Tél. 58/97/87/35.
- * F. D. S. E. A. :
 - . M. Francis LABARRIERE - Lehoudie - Tél. 58/97/86/68.
- * M. O. D. E. F. :
 - . M. Jean-Claude ARRIEUSSECQ - Lecoste - Tél. 58/97/88/75.
- * Jeunes du Modef :
 - . M. Jean-Michel LAFFITTE - Quartier Arzet - Tél. 58/98/73/17.
- * Fermiers et Métayers :
 - . M. René BETZ - Tastet - Tél. 58/97/84/20.
- * C. U. M. A. :
 - . M. Jean-Jacques PREUILH - Hitte - Tél. 58/97/87/73.
- * Consorce bovine :
 - . M. Jean LORREYTE - Lehoudie - Tél. 58/97/86/68.
- * Consorce porcine :
 - . M. Pierre HARRAN - Cassen - Tél. 58/97/86/10.



★ ANCIENS COMBATTANTS 39 - 45 ★

Ils sommeillaient... sans plus. Il faut tout de même qu'on sache qu'ils existent. Ceci nous donne l'occasion de revenir un peu sur le passé. Un passé vieux de 50 ans. Bien sûr il n'est pas question de courir après. Ce serait un non sens. On ne court pas après ce qui n'existe plus. On y pense ! Nous avons le souvenir d'un certain banquet, servi à Lecouture, à 300 convives. On fêtait la fin de la guerre, le retour des captifs et des déportés, la liberté retrouvée.

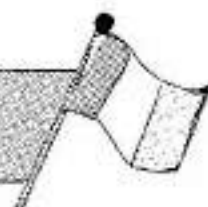
Si notre drapeau porte l'inscription "ceux de 39-45" c'est que nous avons voulu qu'il soit le trait d'union entre tous ceux qui, à des postes divers, avaient "servi". Il y en avait 89. Combien en reste t-il ? 29 ! dont 12 anciens prisonniers, 4 déportés et 13 appelés. 60% en moins environ. Quelques-uns ont quitté la commune, remplacés par des camarades venus de l'extérieur, d'autres sont malheureusement décédés. Nous aurons une pensée affectueuse pour les huit veuves qu'ils ont laissées.

Du fait de cette inéluctable érosion notre activité se trouve bien réduite. Présents dans toutes les manifestations d'A.C., le 11 novembre ou le 19 mars avec nos camarades et aussi anciens d'Algérie nous continuons à privilégier le 8 mai. Nous souhaiterions que tous ceux qui se souviennent, qui ont eu la chance de survivre, soient à nos côtés, et se retrouvent autour d'une même table. Nous accueillerons avec plaisir tous les nouveaux arrivés dans la commune. Ils pourront s'adresser à notre trésorier M. Alfred Brouchin ou à moi-même.

Malgré les apparences que, l'on ne s'y trompe pas ! Nous fûmes, nous sommes, et espérons "être le plus longtemps possible".

André Morlaës.

★ F.N.A.C.A. ★



Le Congrès Départemental a eu lieu à Mont-de-Marsan les 19 et 20 novembre 1989 avec Michel SABOURDY, secrétaire national et rédacteur en chef de notre journal *L'Ancien d'Algérie*. Le choix du chef lieu landais pour ce congrès marquait un anniversaire : "les 20 ans de création du Comité Local Montois et du Bureau Départemental".

Un des grands moments de ces deux journées a été l'intervention de M. SABOURDY.

Après avoir rappelé les créations des instances montoises en 1969, il s'attachait à la plate-forme revendicatrice élaborée en 1987 avec le Front Uni des Organisations Nationales des Anciens Combattants d'A.F.N.

Avec brio il exposait et commentait, parfois avec humour, les revendications que je vous rappelle :

- Egalité des droits
- Reconnaissance des pathologies propres à la guerre
- Retraite anticipée pour les chômeurs en situation de fin de droits.

"Malgré, disait-il, les demandes et les actions revendicatrices, Rien, rien ne se dessine dans l'avenir ; mais il faut continuer à nous battre sans relâche pour nos amis, afin qu'ils puissent garder leurs droits et leur dignité".

Il terminait par une phrase empruntée à LA ROCHEFOUCAULT et destinée aux représentants du gouvernement : "ON FAIT TOUJOURS CE QUE L'ON VEUT, POURVU QU'ON LE VEUILLE BIEN".

N'est-ce pas à la fois idéaliste et prometteur ?...



En janvier 1990, le journal "L'Ancien d'Algérie" nous proposait une Lettre-type à adresser individuellement au Premier Ministre M. ROCARD. Elle lui rappelait que des dizaines de propositions de loi en notre faveur avaient été déposées par tous les groupes parlementaires et qu'aucune n'avait abouti. Nous souhaitons que M. ROCARD en prenne acte et entame des discussions.

La F.N.A.C.A. et le FRONT-UNI auront-elles la patience d'attendre encore longtemps avant d'engager des actions pour faire aboutir leurs légitimes revendications ?

LA VIE DE NOTRE COMITE LOCAL :

Les vœux traditionnels ont été présentés le 7 janvier 1990, réunion sympathique au cours de laquelle chacun, à loisir, formulait ses souhaits.

Puis ce fut "Notre" 19 mars où les membres du Comité Local ont été assidus et recueillis comme chaque année.

Nous sommes très heureux de la participation de la commune aux cérémonies qui se déroulent le dimanche suivant, et très sensibles à la Marseillaise interprétée par les enfants, qui restera le lien entre les générations. Nous regrettons cependant l'absence des militaires en uniforme, présents aux cérémonies du 8 mai. Bien que ces deux guerres soient différentes dans leur aboutissement, les militaires devraient, par leur présence, perpétuer le respect des "Anciens" et le souvenir des "MORTS POUR LA FRANCE".

Nous renouvelons nos félicitations à notre ami Christian LOY (de Bénése) décoré de la Croix de Combattant.

Le XIX^{ème} CONGRES NATIONAL a eu lieu à Mâcon les 19, 20 et 21 octobre 1990.

Merci à tous ceux qui ont permis au Comité Local de Saugnac et Cambran de continuer à oeuvrer dans l'intérêt de nos adhérents.

Dates à retenir pour 1991 :

- Les vœux le 1^{er} dimanche de janvier
- Repas à la cantine en FEVRIER
- Le 19 mars
- Banquet de la FNACA
- Juin : voyage.

Pour chaque manifestation, une information sera adressée.

A bientôt.

★ LE CLUB DES RETRAITES ★



Notre association poursuit son train-train habituel !

Nos deux voyages d'une journée ont été particulièrement appréciés.

Le 14 juin, 48 adhérents ont participé à une belle sortie à la montagne :

- Petit déjeuner servi à Tournay où un guide nous a pris en charge.
- La vallée d'Aure.
- Visite d'une chapelle de la Renaissance à Jesau.
- Excellent repas à St-Lary.

Tout ceci a satisfait les plus difficiles.

L'après-midi, le soleil s'étant mis de la partie, nous avons pu admirer les lacs d'Aubert, Aïmar, Oredon et Cap de Long. Le retour s'est effectué dans le grand calme ! Les participants étaient sans doute soulagés par les beautés du site et les émotions fortes !

Le 6 septembre, 47 adhérents se sont rendus à Bonloc dans un restaurant particulièrement apprécié, où un excellent repas leur a été servi par Mr et Mme Fouché. L'après-midi, petit crochet par Ibardin où les achats habituels ont été faits sans ennui !

Les sorties d'un après-midi sont maintenues avec arrêts à Béhobie-Irun, le but principal étant ce que vous imaginez ! Les parties de belote ou autres jeux se poursuivent dans une bonne ambiance. Le bal à papa a connu un certain succès, grâce au dévouement des organisateurs, à Monsieur le Maire et à la Municipalité. MERCI à TOUS ! En début d'année un banquet nous réunit à Garrey chez Mme Hayet dont la réputation et l'accueil sont connus de tous.

En ce qui concerne nos malades hospitalisés, une visite leur est faite par les délégués de quartier ou autres ; c'est une attention qu'ils apprécient particulièrement.



☆ ELAN SAUGNACAIS ☆

L'amicale a ponctué l'année 90, comme les précédentes, de ses activités rituelles. Le loto des Rois du deuxième samedi de janvier a connu une affluence tout à fait satisfaisante.



La soirée paroissiale, fixée désormais au premier samedi de septembre a permis aux Saugnacais de se retrouver amicalement mêlés aux habitants des villages limitrophes. Le service du repas a été assuré d'une façon exemplaire par les jeunes de la cinquième à la terminale aidés de quelques aînés expérimentés.



Le repas de fin d'année à Garrey est toujours aussi apprécié et les amis de l'Elan viennent rejoindre les membres actifs, autour du feu de bois, ce qui est une façon agréable de fêter Noël.



Le bureau de l'Elan peut donc continuer à gérer les bénéfices réalisés. Les occasions de se pencher sur le sort des malheureux et des défavorisés sont nombreuses.

Durant de nombreuses années, par l'entremise de l'Evêché de Sarh, l'amicale s'est intéressée à une petite communauté paysanne.

En 1990, c'est à la Roumanie, meurtrie par les soubresauts de sa révolution, qu'il a paru utile d'apporter une aide matérielle.

Cette année enfin, va être envisagé le parrainage d'un enfant du Tiers Monde. L'association "Partage" servira d'intermédiaire. Plusieurs de ses membres sont des personnalités très connues. Théodore Monod, de l'Académie des Sciences, Alfred Kastler, prix Nobel, Bernard Clavel, romancier, Jean Toulat, prêtre écrivain...

La communauté tout entière sera sans doute sensible au choix de cette nouvelle oeuvre caritative s'attachant à corriger les injustices que la dureté du monde génère un peu partout, et qui sont encore plus insupportables quand les enfants en sont les victimes.

☆ SOCIÉTÉ SECOURS MUTUEL ☆

Savez-vous qu'une mutuelle existe dans notre commune ?

Qu'elle est composée d'un Conseil d'Administration de neuf membres, tous Saignacais et Cambranais ?

Qu'un bureau travaille bénévolement pour mener à bien son fonctionnement et sa gestion ?

Elle a été créée en 1888 ! Non, je ne fais pas erreur ! Les premiers statuts de la société existent depuis le 13 mai de cette année-là ; ils ont été revus et corrigés en 1905, en 1933, en 1950 et dernièrement, en 1989.

A travers ces dates, que d'efforts, de bénévolat, d'abnégation et de présence au service des autres. Il y a eu certes, des hauts et des bas sur le plan financier, mais des solutions ont été trouvées et mises en application avec beaucoup d'esprit d'initiative. En un mot il faut saluer ces "ANCIENS" qui ont su pérenniser la Société Mutualiste jusqu'à nos jours et apporter l'aide matérielle dans les foyers.

Elle a été la complémentarité aux dépenses de sécurité sociale, elle apporte également des forfaits, certes modestes, mais appréciables.

Revenons, si vous le voulez bien, un peu plus dans le détail. La Société comprend actuellement 200 mutualistes :

- des salariés en activité ou retraités,
- des artisans en activité ou retraités.

Pour une cotisation de 200 Frs par trimestre et par personne pour les premiers ; pour les seconds une cotisation de 375 Frs par trimestre et par personne. (Une cotisation qui n'a pas changé depuis deux ans), la Société Mutualiste garantit une participation sur les prestations remboursées par la Sécurité Sociale :

- entre 20 et 30 % sur les actes médicaux et paramédicaux et entre 25 et 55 % sur les prescriptions médicales (pharmacie etc...)
- les séjours en hôpital à 100 %
- le forfait journalier à 100 % (les 31,00 Frs) à compter du premier jour d'hospitalisation.

L'Assemblée Générale d'avril 1989 votait une amélioration des remboursements :

FORFAIT en OPTIQUE

FORFAIT en PROTHESE DENTAIRE et ORTHODONTIE.

L'Assemblée Générale d'avril 1990 acceptait les propositions faites par le Conseil d'Administration ; le taux de participation passait de 90 % à 95 % ; des forfaits nouveaux :

- Prothèse auditive
- Orthopédie
- Cure thermique
- Prime de naissance
- Prime de mariage
- Indemnité décès.

Autres innovations :

- une permanence est créée et se tient à la mairie de Saugnac, siège de la Société, tous les premiers samedis de chaque mois, de 10 H 30 à 11 H 30, où peuvent être discutés des problèmes de Mutuelle, de Sécurité Sociale ou de Retraites.

- une carte d'adhérent, qui permettra aux sociétaires de donner les renseignements nécessaires en cas d'hospitalisation.

- un décompte permet à chaque mutualiste de connaître le détail de son remboursement.

Enfin l'Assemblée Générale de 1991 sera saisie d'une demande d'augmentation de certains forfaits.

N'est-ce pas là un signe de volonté de bien gérer les fonds de notre Société Mutualiste ; de redistribuer utilement les excédents ?

Venez nous rejoindre, venez demander des renseignements à la PERMANENCE.
MERCI de nous faire confiance.

A bientôt.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La tradition est maintenant bien établie, la soirée "Feu de la St Jean" termine la toujours dynamique Fête des Ecoles de la fin du mois de juin. Les chants et les danses des enfants se sont donc prolongés autour du grand feu en dégustant ventrèche et rosé. Convivialité, solidarité riment avec "générosité" puisque comme par le passé, le bénéfice financier est versé à la Coopérative Scolaire.

Belle manière de se préparer à la Fête du village des 6, 7, 8 et 9 juillet. Ces quatre journées ont connu des temps forts avec un brin d'originalité. Qu'on en juge par ces quelques rappels :

Vendredi : bal des "jeunes de la classe", grande réussite, belle fréquentation, organisation exemplaire prouvant une fois encore la volonté et le sérieux de nos "19 ans".

Samedi : rallye pédestre toujours aussi attrayant pour nos jeunes amis et "dîner campagnard" très réussi : près de 500 repas servis, ambiance chaleureuse durant le bal qui a suivi. Encore une fois, tout a été parfait, aussi bien le travail en cuisine que celui du service. La nouveauté est apparue à l'extérieur de la salle avec la présence d'une disco-mobils performante qui a enchanté une jeune "clientèle" oubliée jusque là en ce samedi soir. Beaucoup de monde donc dans et hors la salle et tout autour des manèges.

Dimanche : messe en musique, dépôt de gerbe et apéritif musical toujours aussi suivi. Dans l'après-midi, le groupe folklorique "Lou Gaynuts" de Pouillon nous a remémoré nos chères traditions landaises. Spectacle réussi, très vivant et attrayant bien que les échasses n'aient plus de secrets pour nous. N'oublions pas en cette fin de journée et au beau milieu du bal, l'apparition soudaine du "Toro de Fuego" sur les épaules de Michel orienté par Francis.

Lundi : belle confrontation des "pelotaris" et en soirée beaucoup de nos compatriotes ont dû ressentir un brin de nostalgie durant cette "soirée saugnacaise" transportée sur l'ancienne place. Réussite totale, beaucoup de monde pour la dégustation gratuite des sandwiches et du rosé au milieu de danses sous les airs de ce dynamique orchestre. Le kiosque avait bien fière allure et n'était nullement démodé. Le feu d'artifice, près du Lay dans le champ du Pourtot, est venu clôturer cette journée "clin d'oeil au passé".

En résumé, belle réussite de nos festivités 90.



Les jeux enfantins

91 se prépare.

Notre comité prévoit quelques modifications notamment avec le report du spectacle du dimanche après-midi vers la soirée du même jour. Notre "Soirée Saugnacaise" pourrait aussi connaître quelques nouveautés avec des défis entre quartiers sous forme de "tir à la corde" par exemple. Tout ceci serait alors ponctué par un grandiose "toro de fuego". Nos amis du Foyer de Jeunes avec en plus de leur "Bodega", lieu si combien prisé des "aficionados" de la région, pourraient créer une animation supplémentaire en fin d'après-midi du dimanche. Une "tertulia" semble se préparer.

Bref, notre Comité consulte, travaille, élabore des projets toujours plus attrayants. De nouveaux amis nous rejoignent, c'est encourageant et très motivant...

Pour le moment, retenir bien les dates des festivités 91 :

5, 6, 7 et 8 juillet.

★ COMITE DES FÊTES DE CAMBRAN ★

Les animateurs du Comité des fêtes de Cambran peuvent se réjouir : la fête a été une réussite, surtout là où les connaisseurs les attendaient : la Course Landaise. On peut dire que c'est la plus belle qu'il y ait jamais eu ; tout y était, les vaches, les toréros et le public...

Le reste, si l'on peut dire, a été à l'image des années passées, enthousiasme, champêtre et bon enfant.

Que souhaiter pour l'année prochaine ? Que cela dure et vive la fête.



☆ FOYER DES JEUNES ☆



Ca y est ! vous pouvez tous venir l'admirer dès début décembre (mise en activité) : l'aménagement de la salle du foyer est pratiquement fini.

A l'heure où j'écris ces lignes il ne reste plus que quelques retouches de peinture à effectuer, à installer le chauffage et à poser deux fenêtres ; mais ce n'est pas grand chose vu le travail qui a déjà été accompli.

Cette rénovation dont nous pouvons nous enorgueillir aujourd'hui, tant elle est réussie, a pourtant été un boulet pour le foyer durant toute cette année : elle a mobilisé nos énergies, découragé parfois, posé de gros problèmes d'organisation et perturbé le calendrier de nos manifestations.

Cependant, au moment de faire le bilan, on peut dire que la confrontation à tous ces problèmes d'organisation s'est avérée très positive dans le sens où elle nous a poussés à nous remettre en cause par rapport à certaines démarches ; c'est ainsi que :

- nous essayons d'informer mieux et plus les membres du foyer (deux A.G. extraordinaires l'année passée, courrier personnel, bientôt tableau de correspondance au foyer, Allume-cheminée...).

- Nous voulons aussi faire participer encore plus souvent les membres du foyer aux décisions importantes dans les A.G., par des réunions...

- De même la salle du foyer aura pour but de rassembler tous ceux qui le veulent, pour des activités culturelles, des soirées... C'est pourquoi nous allons former des groupes restreints, par affinités, chargés durant un mois de s'occuper du local et d'y organiser des activités et des soirées (c'est à eux qu'il faudra s'adresser pour retenir la salle pour des anniversaires ; leur nom sera affiché au foyer).

- Pour toucher le plus de personnes possible et, outre les manifestations telles que "la foulée", le rallye ou les activités comme la photo (dans le labo tout neuf), nous avons décidé d'organiser d'autres activités susceptibles de rassembler des gens de tous âges.

- La PENA TAURINE, qui a pour but de s'intéresser à la corrida, organisera des soirées vidéo-débat avec des professionnels et des spécialistes : les aficionados pourront venir discuter de leur passion et les novices apprendre à comprendre le spectacle et son vocabulaire.

- Le club vidéo démarrera dès que l'on aura acheté le caméscope et la télévision (ce qui ne saurait tarder) : il est question de s'abonner à Canal Plus et d'avoir une antenne pouvant capter les chaînes espagnoles. Nous pensons également organiser un concours vidéo : une sorte de festival du film saugnacais.

- D'autres activités sont envisagées telles que la pétanque ou une activité généalogico-historique sur Saugnac ; mais nous attendons pour cela que plus d'intéressés se manifestent.

Vous voyez, jeunes et moins jeunes (la limite d'âge étant 130 ans), vous n'avez plus aucune excuse : devenez vite membre du foyer ; apportez vos idées, votre bonne humeur ainsi que celles de vos frères, sœurs, père, mère, pépée et mémée puisque nous proposons maintenant une carte familiale à 150 francs. Enfin n'oubliez pas, pour bien finir 1990 :

le 29 décembre : bal avec Fun

le 30 décembre : bal à papa

le 31 décembre : réveillon du foyer.

Bonne et heureuse année.

Benôit DUPIN.

☆ ASSOCIAT COMMUNALE CHASSE AGRÉE ☆

Le clan, connaissez-vous ?

Le clan des Oies ou le clan des hérons... c'est ainsi que nous nous définissions, autrefois, quand les mots Commune, Famille n'existaient pas, il y a... très, très longtemps.

Dans le clan, il y avait la place pour tous et la place de chacun : celle des chasseurs était très importante parce que vitale - "chasse voulait dire NOURRITURE" - Certains chassaient le "gros" ou le "très gros" ; d'autres, plus rapides, le lièvre ; enfin, les plus adroites se servaient d'une fronde (aujourd'hui, ce sont les chasseurs de palombes).

Il y avait celui ou celle qui ramassait les champignons, les racines, les plantes à tisanes - à l'heure actuelle ce sont les promeneurs du dimanche qui font des randonnées pour le plaisir - mais alors, c'était la survie.

Chacun avait son rôle dans le clan. Oh ! ne croyez surtout pas que tout ce petit monde s'aimait passionnément ! parfois, il y avait même de sérieux accrochages ! mais chacun tenait son rôle pour pouvoir VIVRE.

Ah ! j'oubliais... Il y avait de temps en temps un intrépide chasseur qui s'aventurait sur le territoire du voisin paraissant plus accueillant, aux règles peut-être moins strictes... alors, bonne chasse ! mais je pense qu'il devait lui manquer la Fraternité du clan : ce petit quelque chose qui fait que les choses n'ont plus le même goût.

Il y avait sûrement le "mauvais chasseur", pas celui qui n'attrapait pas de gibier, mais celui qui ne respectait pas la "LOI DE LA NATURE". Il existe toujours, et pas seulement pour la chasse, surveillons-le !

La chasse n'est plus vitale, mais respectons le plaisir de ceux qui, pour la plupart, ont cela dans le sang de père en fils, et bienvenue à ceux qui le découvrent.

Vous, Saugnacaises et Saugnacais, qui avez applaudi par centaines au cours de notre "Soirée du Bicentenaire", l'an passé, la réplique : "Nous voulons "LE DROIT DE PECHE ET DE CHASSE", n'oubliez pas que pouvoir faire ce qui nous plaît est merveilleux mais, n'oublions pas non plus le plaisir de notre voisin. RESPECTONS-LE !



Comme ceux du "Clan", serrons-nous les coudes... peut-être un jour n'y aura t'il plus de chasse, plus de pêche, plus de randonnées, plus de footing, plus de champignons, mais alors, que seront nos dimanches ?

☆ ENTENTE SAUGNACAISE ☆



☆ Section BASKET ☆

Le mot du président

Nous avons fêté cette année nos vingt ans. Durant toute cette période nous avons connu des hauts et des bas, des victoires et des défaites, bref tout ce qui fait la vie d'une association sportive.

Basketteuses, basketteurs, amis supporters, votre président et l'ensemble de son bureau vous félicitent d'avoir, vingt années durant, œuvré pour les couleurs de notre section.

Les vingt ans

Le samedi 8 septembre les basketteurs saugnacais d'aujourd'hui, d'hier et d'avant-hier, se retrouvaient à la salle polyvalente pour célébrer les vingt ans du club. De nombreux anciens, des pionniers, avaient répondu à notre invitation et la soirée fut une réussite totale, dans une ambiance des plus chaleureuses. Que de souvenirs furent évoqués ce soir-là et quand, vers 3 heures du matin, il fallut se quitter, ce fut en se promettant de ne pas attendre vingt ans de plus pour les prochaines retrouvailles.

Des retrouvailles joyeuses



Equipement

On ne pouvait rêver de meilleur cadeau d'anniversaire ! Pendant douze ans les "anciens" ont affronté vent, pluie, gel, défendant leurs couleurs quelles que soient les conditions climatiques. En 1982 un toit est venu récompenser leur ténacité et cette salle sert à toutes les associations, ce qui est parfait. Mais le basket évolue et il faut s'adapter : les panneaux en bois ne sont plus de mise aujourd'hui et le club souhaitait donc s'équiper de panneaux en plexiglas. C'est chose faite maintenant grâce aux efforts de la municipalité. Qu'elle en soit ici vivement remerciée. Le tableau d'affichage électronique étant maintenant complet, l'Entente Saugnacaise dispose dorénavant d'un équipement remarquable et n'a rien à envier à personne. Ne doutons pas que les joueurs feront tout leur possible pour progresser et montrer qu'ils méritent un tel investissement.

Bilan sportif

La saison 1988-90 aurait dû être celle de la récolte. Notre club, contrairement à d'autres pourtant plus huppés, a toujours cru dans ses jeunes et s'est efforcé de les former. Cette formation est sûrement de bonne qualité puisque plusieurs titres de champions sont venus les récompenser... 1988-89 voyait l'éclosion d'une excellente équipe de cadets, dont chacun se souvient. Ces jeunes étaient notre espoir et nous n'avons pas hésité à dépenser temps et argent (8 000 Frs pour le seul championnat d'Aquitaine) pour eux. Hélas, immédiatement après leurs exploits, ils se séparaient, certains se dirigeant vers d'autres sports, d'autres vers des cieux plus tentants (?). Donc, de récolte point (sauf pour ceux qui savent tirer les marrons du feu), et nos équipiers premiers, au lieu d'aspirer à l'échelon supérieur, ont dû, malgré leur bonne volonté, rétrograder. Grande déception par conséquent, d'autant plus que le maintien a été raté d'un cheveu. Mais cette année, ils ont bien commencé la saison et devraient obtenir de belles satisfactions.

Les féminines connaissent un parcours inverse : aucun problème pour elles en 89-90, de grandes difficultés aujourd'hui dues à quatre départs (ou arrêts) à l'intersaison. 90-91 est vraiment dur pour elles.

Quant aux jeunes (quatre équipes en compétition, plus les enfants en initiation) ils continuent à travailler sous la houlette de leurs entraîneurs dévoués. L'avenir est entre leurs mains.

Venez encourager toutes ces équipes.



Il y a vingt ans, nous ne demandions aucune cotisation à nos adhérents. Aujourd'hui le principe est resté le même alors que les coûts se sont multipliés. Il n'y a aucun secret à cela ; nos revenus, c'est vous, Saugnacais, qui nous les fournissez par la buvette de la fête de Saugnac et par l'accueil toujours favorable que vous faites à nos calendriers. De plus, cette année quinze commerçants et artisans, en majorité du village, ont décidé de nous soutenir en nous sponsorisant. C'est une grande satisfaction pour nous, et nous les remercions.

Merci à tous et soyez sûrs que nous ferons le maximum pour être à la hauteur de la confiance que vous nous accordez.



* Section TENNIS *

La saison écoulée, nous avons encore essayé de satisfaire tous les sociétaires :

- Les JEUNES avec l'Ecole de Tennis.
- Les AMATEURS avec le Tennis-Loisir.
- Les MORDUS avec les deux équipes de compétition.
- TOUS avec le Tournoi interne.

LES JEUNES, une cinquantaine, de 8 à 14 ans, ont fréquenté assidûment les cours de l'Ecole de Tennis dispensés par les six bénévoles.

Deux équipes garçons étaient engagées en compétition ; les minimes et les benjamins qui ont réussi un excellent parcours, terminant en tête de leur poule ; bravo à ces jeunes et aux éducateurs.

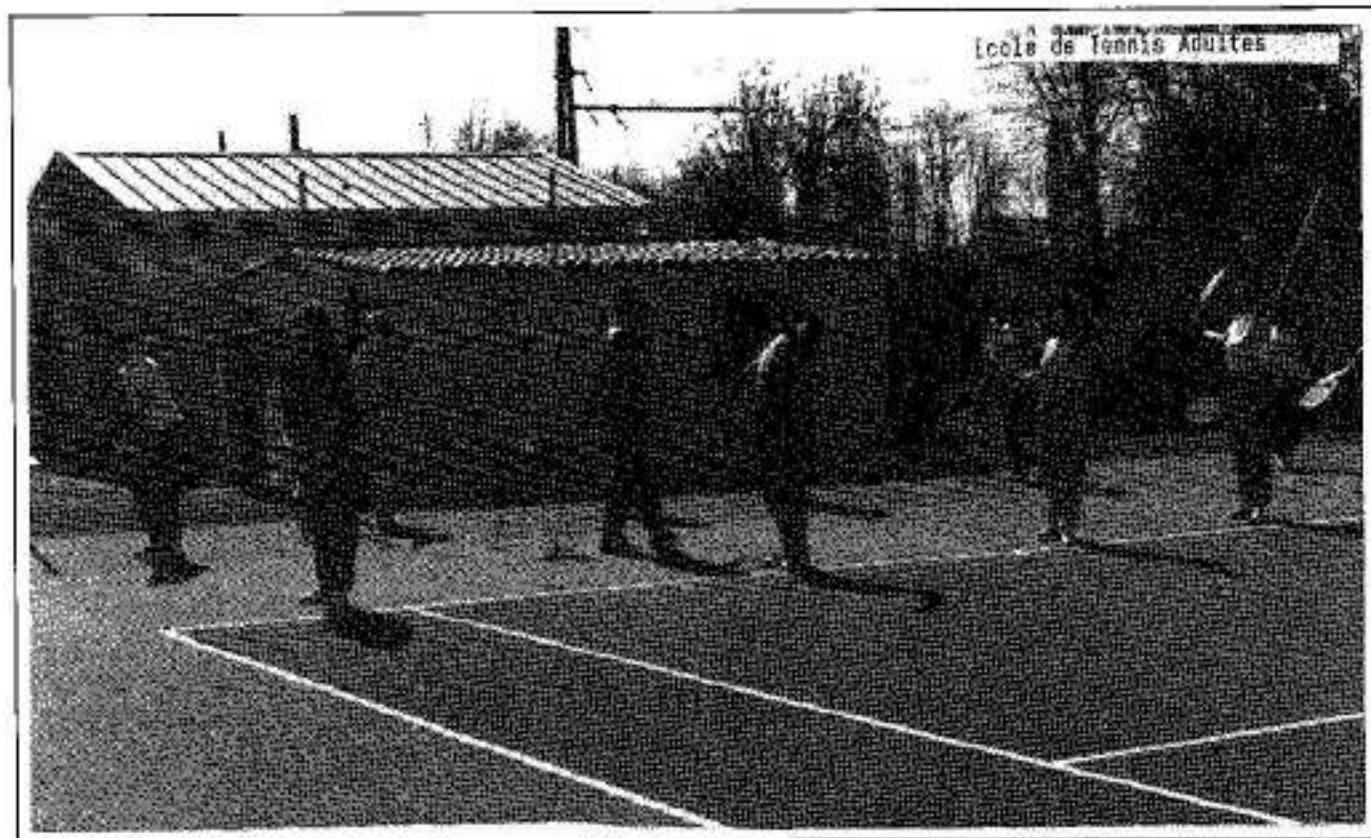
En compétition individuelle, bons résultats pour Mathieu DUTILH, 1/4 de finaliste du Championnat des Landes, invaincu en compétition par équipe, vainqueur d'une épreuve donnant droit à un voyage à Roland Garros ; Mathieu est le fer de lance de l'Ecole de Tennis.

Les meilleurs jeunes, une quinzaine de filles et garçons, ont été invités à une journée au Tournoi d'Hassegor, début septembre, et ont pu ainsi cotayer quelques-uns des meilleurs joueurs français : CHAMPION - TULASNE - WINOGRADSKY - BENHABILES et autres AGENOR ont émerveillé nos enfants. Cette journée sera reconduite en 1991.

LE TENNIS-LOISIR que nous avons essayé de satisfaire en organisant début avril la journée de rassemblement pour les adultes qui avaient bénéficié des cours gratuits en 1989.

Egalement avec une nouveauté dans le Tournoi : l'épreuve réservée aux seules personnes ne faisant pas de compétition.

Enfin, avec la journée "DOUBLES SURPRISE" d'octobre, toujours aussi appréciée des participants.



LA COMPETITION a été à l'affiche.

Deux équipes masculines ont participé.

L'équipe I, qui était montée de division l'année précédente, a réussi un bon parcours, n'échouant que lors de la dernière rencontre pour la montée en Championnat d'hiver, et assurant le maintien en Championnat de printemps.

L'équipe II, composée d'anciens et de tout jeunes, a participé également à ces épreuves.

En Coupe d'automne, une seule équipe était engagée et a passé quatre tours ; bravo.

Les 38/45 ans courent toujours après la première victoire d'équipe ; viendra-t-elle ?

LE TOURNOI INTERNE, du 20 avril au 30 juin, a réuni 100 participants : 50 jeunes et 50 adultes.

La soirée du 30 juin où nous vous espérons plus nombreux a encore été celle de la bonne humeur et du sourire.

La saison qui vient de débiter comprendra trois nouveautés :

- des stages pour les meilleurs jeunes de l'Ecole de Tennis (18 élèves) durant les vacances de Toussaint, Noël et Pâques.

- des cours pour "adultes débutants", le dimanche matin en janvier et février avec un moniteur professionnel.

- des entraînements pour les deux équipes adultes en mars et avril également avec un moniteur.

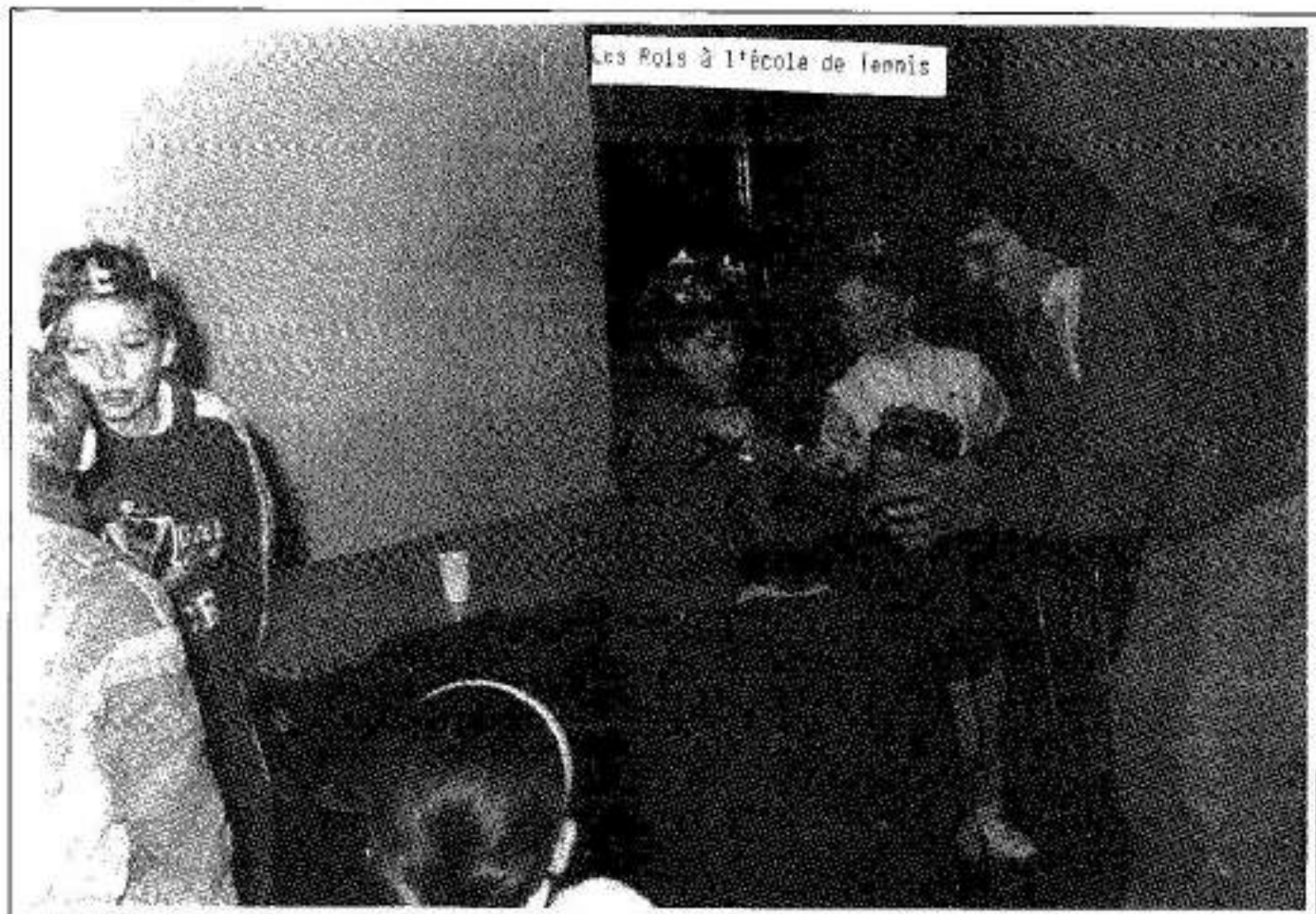
Outre ces événements auront lieu :

- le traditionnel "goûter des rois" pour les enfants de l'Ecole de Tennis, début janvier.

- le tournoi interne du 15 avril au 15 juin.

- le voyage à Hossegor, ou ailleurs, où nous essaierons d'emener tous les élèves de l'Ecole de Tennis.

- la journée "DOUBLES SURPRISE" en octobre.





Nous reprenons cette année dans d'excellentes conditions, avec une cinquantaine de licenciées, venues de Sagnac mais aussi d'ailleurs. Cela nous a permis de nous équiper en matériel, celui que nous possédons devenait vétuste et insuffisant.

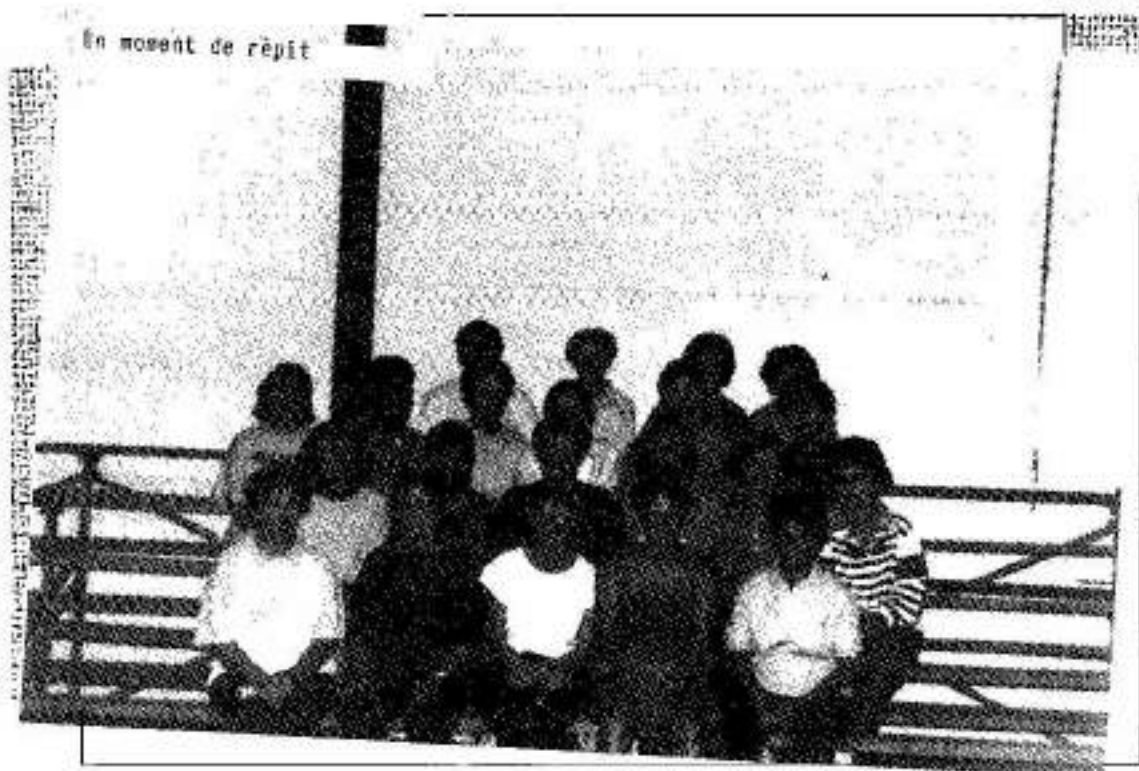
Au début de l'année, la Mairie nous a autorisées à superviser l'implantation d'un parcours sportif à Arset, terminé pour les vacances et utilisé régulièrement. Pour ne pas gêner les chasseurs, ce parcours sera fermé tous les ans du 1er octobre au 15 novembre.

En mai nous avons fait la fête du sport, en collaboration avec le foyer des jeunes, fête que nous appelons les "Foulées Sagnacaises" et que nous renouvelerons le 12 mai 1991, en souhaitant que vous viendrez joindre votre foulée à la nôtre.

Pour nos activités, rien de changé : nos trois monitrices assurent les séances jusqu'au mois de juin ; la saison se termine par la sortie annuelle et, au retour, par un casse-croûte traditionnel, nos sportives mettant un point d'honneur à nous présenter leurs meilleurs gâteaux. Certaines sont spécialisées dans le chocolat, d'autres dans les cakes...

Licenciées ou pas, venez marcher et vous pourrez goûter.

Le Bureau.



- Pour mémoire :**
- les séances sont le lundi 9 H à 10 H
mardi et jeudi 20 H à 21 H à la salle omnisports.
 - pour le parcours sportif : suivez la flèche, de la salle jusqu'en haut de la côte d'Arset.
 - pour prendre contact avec l'association, voir les adresses en fin du présent bulletin.



Etre parent d'élève, ce n'est pas seulement suivre ses enfants dans leur scolarité. C'est aussi vouloir être écouté et informé, dialoguer avec les responsables de l'école. C'est participer. Les parents d'élèves sont des partenaires à part entière. C'est pourquoi la F.C.P.E. locale continue et continuera à oeuvrer au sein de l'école pour le bien de nos enfants.

Chaque année nous organisons un loto qui nous permet de subventionner une partie de la classe de neige des CM 2 ou toute autre classe de découverte, l'initiation à la musique de toutes les classes, ainsi que l'achat de matériel pédagogique pour toute l'école.



Un fossile de l'ère secondaire

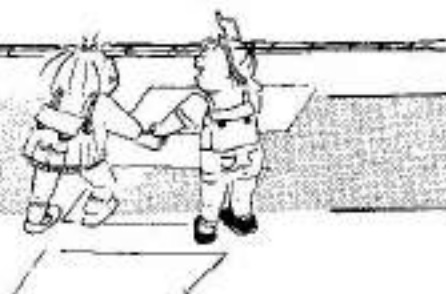


La neige... sans neige

Mais notre action ne se limite pas au seul loto. En effet nous participons, par l'intermédiaire de représentants élus, au conseil d'école où se traite une grande partie des problèmes de notre école. De même, nous avons participé aux différentes réunions qui se sont tenues pour la construction du nouvel établissement scolaire.

Nous remercions la Municipalité pour l'action qu'elle mène pour l'école ainsi que toutes les personnes qui apportent leur concours à notre action.

☆ L'ÉCOLE ☆



L'année scolaire 90/91 sera, lorsqu'on évoquera les souvenirs, l'année du regroupement des classes primaires. Plus d'école des filles, plus d'école des garçons. Une page est tournée.

Désormais, un seul groupe scolaire composé de quatre classes où sont acceptés tous les enfants de 6 à 11 ans, groupe enfin conforme à la vie moderne avec bureau de direction, salle d'archives et de documentation, salle polyvalente, garderie indépendante et sanitaires adéquates.

C'est une évolution dans le bon sens du terme: la situation matérielle va s'améliorer grandement au service des enfants bien sûr, des enseignants aussi - le directeur aura tout son monde à portée de main - , des parents enfin qui vont bénéficier des aménagements de voirie déjà réalisés autour de l'école en facilitant ainsi la rentrée et la sortie des classes. Et que dire des avantages dont va bénéficier l'équipe pédagogique? Son fonctionnement sera bien plus facile vu les décloisonnements et échanges de service mis en place depuis deux ou trois ans.

Remercions sincèrement la Municipalité, maître d'oeuvre de cette innovation, et tous ceux qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, à cette future réalisation.

Durant l'année scolaire 89/90, nous nous sommes efforcés d'agrémenter notre enseignement, et ceci à tous les niveaux, par des sorties diverses et variées, sorties toujours très appréciées par les enfants.

En sport, au premier trimestre, les grands du CM2 ont participé à Narrosse à un tournoi de rugby à sept durant une demi-journée avec les élèves des communes voisines. Le cross de secteur s'est déroulé à Dax au deuxième trimestre et les jeunes Sagnacais du CE2, CM1 et CM2 s'y sont particulièrement bien comportés. Au troisième trimestre, l'épreuve du quadrathlon au stade de Dax fut l'occasion de réaliser de prometteuses prouesses d'athlétisme.

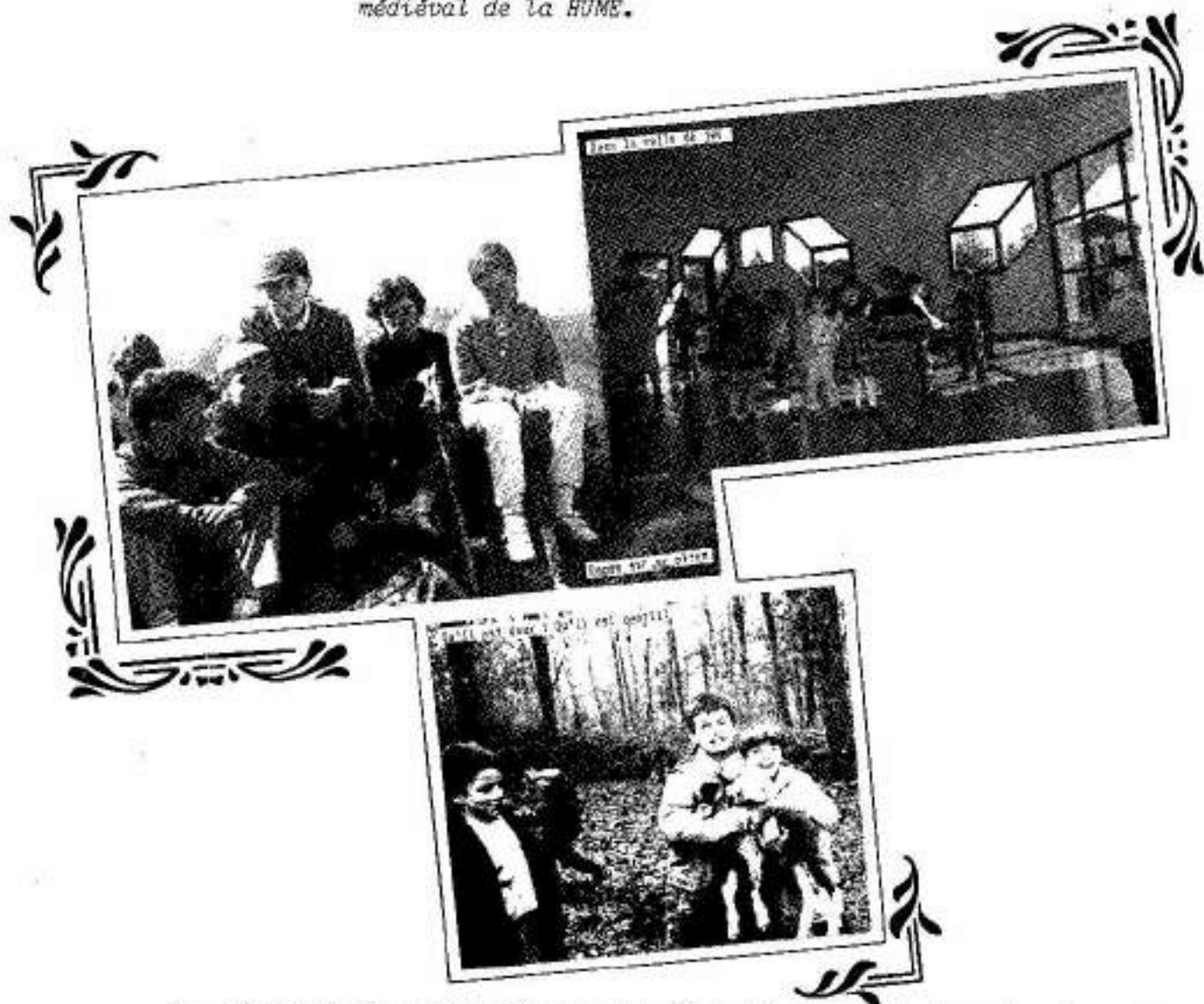


La victoire au finish



L'important est de participer

- Les sorties éducatives s'échelonnèrent toute l'année:
- au 1^{er} trimestre: - spectacle de Marionnettes à Dax, "La symphonie des jouets" pour les enfants du CP et du CE.
 - Théâtre à Mont de Marsan pour les deux cours moyens.
 - au 2^o trimestre: - Etude de la Faune et de la Flore à la Maison d'initiation d'URCUIT dans les Pyrénées-Atlantiques.
 - Classe de neige durant douze jours à BEDOUS pour le CM3, où, malgré une neige désespérément absente, le dépaysement fut tout de même total grâce aux randonnées en montagne et à la vie en communauté.
 - au 3^o trimestre, les élèves du primaire gardent un merveilleux souvenir de leur voyage à la dune du Pilat et de la visite du village médiéval de la HUME.



Les petits de la Maternelle se sont déplacés plus modestement mais peut-être plus souvent. Signalons de nombreuses promenades dans Saignac et Cambran pour mieux connaître le village, mais aussi une séance de cinéma à Dax dans le cadre du "Cinéma plein mon cartable" et une sortie d'agrément sur la côte basque avec pique-nique au Centre de Loisirs de Ciboure et visite du port de Saint-Jean de Luz.

Et en juin, ce fut la fête des Ecoles dans la plus pure des traditions, c'est à dire jeux pour les enfants et séance récréative avec chants et danses particulièrement réussis, la journée se terminant par le feu de la Saint-Jean organisé par le Comité des Fêtes au bénéfice de la coopérative scolaire dans une ambiance des plus chaleureuse et des plus conviviale.

Cette liste réactualisée comporte le nom des entreprises installées sur le territoire de la Commune.

<u>AJUDICATAIRE DE PECHE</u> :	POSFELLE Pierre	Moulin d'Ors,
<u>AGENCE DE VOYAGE</u> :	MONDAY Jean-Jacques	Le Bourg.
<u>ALIMENTATION GENERALE - BOUCHERIE - CHARCUTERIE</u> :	LARROUETTE Louis	Lot Planté.
<u>ARTICLES et SERVICES FUNERAIRES</u> :	MORA Joseph	Quartier Le Conte.
<u>ASSURANCES</u> :	LARRORE Gilbert	La Garonne.
<u>ATELIER D'ARCHITECTURE</u> :	MONPETAT Pierre	Rte de Cambran.
<u>BAI - RESTAURANT</u> :	Le Cheval d'Argent (Mes CASTERA)	Carrefour Bégu.
<u>BOUTANERIE</u> :	BARBTON Christine	Le Bourg.
<u>CHARPENTE</u> :	DIFOISSO Emmanuel MORA Joseph	Le Bourg. Quartier Le Conte.
<u>COIFFURE DAMES-MESSIEURS</u> :	THANET Joëlle PREBILIN Joëlane (Coiffure à domicile)	Lot La Lande. Maison Bille
<u>COMMERCE DE BESTIAUX</u> :	BERNADET Jean	Quartier Cambran.
<u>COIFFURE</u> :	DARRICAU Danièle	Lot La Lande.
<u>DEFANNAGES et REPARATIONS DIVERSES</u> :	SOS RODRIGUE (M. CALEJERO)	Quartier Arzet
<u>DEPOT de GAZ</u> :	DESSA Henri LARROUETTE Louis	Carrefour Bégu. Le Bourg.
<u>DISCOTHEQUE</u> :	LE BON CAMILLO	Quartier Le Conte.
<u>EBENISTERIE</u> :	LAPIYRE Bernard	Quartier Bégu.
<u>ELECTRICITE</u> :	FORTANS Alain SOGELC (Constructions lignes électriques)	Lot l'Orée de Bois. Carrefour Bégu.
<u>EPICERIE - ESSENCE - TABAC - JOURNAUX</u> :	DESSA Henri	Carrefour Bégu.
<u>EXPERT AGRICOLE FONCIER</u> :	LARRORE-BARRANEGRE Henri	Oros.
<u>GRAINES - PLANTS D'ARBRES - ENGRAIS</u> :	BARGELES Gaston	Rte d'Orthez.
<u>HORTICULTURE</u> :	ILHARTAMUNDU Gabriel L'ARBIETIERE Max	Rte d'Orthez. Bétiot.
<u>MACONNERIE</u> :	BONIN René S.A.S.L. VENTURA	Carrefour Coran. Quartier Cambran.
<u>MECANIQUE GENERALE</u> :	CAMTAGE Jean-Michel	Rte d'Orthez.
<u>PEINTURE - VITRERIE - TAPIERS PEINTS</u> :	CATAYLON Jean-Jacques	Quartier Cambran.
<u>SANTIERRE - CHAUFFAGE - OBJETS D'ARTS</u> :	SAYES Christian et Michel	Lot Despons.
<u>SANTIERRE - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - FERRONNERIE</u> :	RURDIS Jean-Luc	Rte d'Orthez.
<u>SECRETARIE INDEPENDANTE</u> :	Mrs REVEL	Lot Lesgourges.
<u>TRANSPORTEUR</u> :	HILLAIRE-MARCEL Jean-Claude	Lot La Lande
<u>VENTE DE FONDS DE COMMERCE DE PHARMACIE</u> :	MONDAY Jean-Jacques	Le Bourg.

☆ SERVICES MEDICAUX ☆

<u>MEDECIN GENERALISTE</u> :	VERINOU Olyvier	Lot La Lande
<u>CHIRURGIEN DENTISTE</u> :	BURRASORET Jean-Frédéric	Carrefour Bégu.
<u>INFIRMIERE LIBERALE</u> :	HILLAIRE-MARCEL Joëlle	Lot La Lande.
<u>PHARMACIEN</u> :	COMBRAY Marie-Evelyn	Carrefour Bégu.

☆ SERVICES SOCIAUX ☆

<u>GARDIENNE D'ENFANTS AGREEE</u> :	VENTURA Alvarino	Rte de Cambran.
-------------------------------------	------------------	-----------------

☆ CORRESPONDANT SUB QUEST ☆

<u>LECLANZE Joseph</u>	Maison Mouton.
------------------------	----------------



★ Horaires divers ★

Mairie et SERVICES MUNICIPAUX	Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat • Permanence Maire 	15H - 19H		15H - 19H	15H - 19H	15H - 19H	15H - 19H
<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque • Ramassage ordures ménagères 				Mercredi après-midi			14H - 16 H
ECOLE							
• Ecole	9H - 12H 13H 30 - 16H 30		9H - 12H 13H 30 - 16H 30	-	9H - 12H 13H 30 - 16H 30	9H - 12H 13H 30 - 16H 30	9H - 12H
• Garderie	7H 30 - 8H 50 16H 30 - 18H 30		7H 30 - 8H 50 16H 30 - 18H 30	-	7H 30 - 8H 50 16H 30 - 18H 30	7H 30 - 8H 50 16H 30 - 18H 30	7H 30 - 8H 50
POSTE							
• Bureau	9H - 12H 14H - 17H 16H 45		9H - 12H 14H - 17H 16H 45	9H - 12H 14H - 17H 16H 45	9H - 12H 14H - 17H 16H 45	9H - 12H 14H - 17H 16H 45	9H - 12H
• Levée de courrier							10H 45

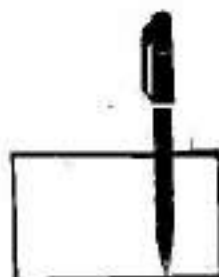
** **VARIES DIVERS** ** (en vigueur à compter de 1er Janvier 91).

Location bâtiments communaux aux particuliers (prix à la journée)	Salle sport (match ou tenr.)	Salle polyvalente et annexe	pièce annexe à la salle polyval.	Cantine sans utilisation cuisine (avec util.cuisine)	Cantine scolaire (lave-vaisselle)
• Habitants de la Commune	600 F	600 F	120 F	120 F	-
• Personnes ne résidant pas à Saugnac	76 F	1 200 F	240 F	240 F	105 F

NB: * La location de la Cantine avec utilisation de la cuisine est versée au Comité de Gestion de la Cantine.

- Concession au Cimetière : 201 Frs le m2.
- Taxe de raccordement au réseau communal d'assainissement :
 - 1 800 Frs pour les constructions existantes.
 - 4 375 Frs pour les constructions nouvelles.
- Concession de Chasse : 125 Frs.
- Jetons (pour la lumière de la Salle polyvalente) : 7.Frs/heure.
- Photocopies : 1 Fr/l'unité.

☆ DATES A RETENIR ☆



Ne figurent ici que les manifestations à caractère public.

- Janvier : 02 : Collecte de sang à la cantine scolaire.
: 12 : Loto (Elan saugnacais).
- Février : 02 : Bal de l'Entente saugnacaise (section Basket).
: 24 : Bal du Foyer des Jeunes.
- Mars : 03 : Bal à papa (Club des Retraités).
: 19 : Cérémonie F.N.A.C.A. suivie d'un vin d'honneur.
- Avril : pendant les vacances scolaires : Bal du Foyer des Jeunes.
- Mai : 08 : Cérémonie anniversaire armistice 39-45, suivie d'un Apéritif et d'un Banquet.
: 12 : Fête du Sport (Gymnastique Volontaire et Foyer des Jeunes).
- Juin : dates à précis. : Fête du Foyer des Jeunes.
: 15 : Tournoi de Tennis et Repas (Entente saugnacaise - Tennis).
: 22 : Fête des Ecoles.
: 30 : Hallée (Foyer des Jeunes).
- Juillet : 5, 6, 7 et 8 : Fêtes Patronales.
- Septembre : 07 : Fête de l'Elan saugnacais.
: dates à précis. : Fêtes du quartier Cambran.
- Octobre : date à précis. : Journée des Doubles (Tennis).
- Novembre : 11 : Cérémonie anniversaire armistice 14-18, suivie d'un vin d'honneur.
- Décembre : 07 : Loto des Parents d'Elèves (F.C.P.E.).

★★ DISTINCTIONS ★★

Plusieurs de nos concitoyens ont été honorés par l'attribution d'importantes décorations au cours des derniers mois, aux titres civil, militaire ou professionnel.

. Monsieur André MORLAES, ancien maire de la commune et ancien président de l'Association de Chasse a été promu au grade d'officier du Mérite Agricole.

. Le capitaine de frégate Gérard LE BIVIC a été promu officier dans l'Ordre National du Mérite.

. Monsieur Paul GLANGER a été nommé Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

. Madame Germaine PICHOT a été nommée Chevalier des Palmes Académiques.

Nous présentons à nos quatre concitoyens nos plus sincères félicitations pour ces distinctions très méritées qui font honneur, à travers eux, à notre village.

☆☆☆

Notre commune a elle aussi bénéficié d'une distinction dans le cadre de la campagne "qualité-ville" organisée par l'Electricité de France.

Elle a obtenu le 4ème prix départemental pour l'extension de l'école maternelle, le système de chauffage adopté ayant été considéré comme particulièrement innovant.



* Etat Civil *

Naisances

MPEZ Blodie, Paule, Marie	1e	24/12/89	"Lot La Lande"
ZUCHER Vincent, Xavier, Adrien		20/01/90	"Plaisance"
LEFORT Lucie, Blodie, Alizée		24/01/90	"Castetcrabe"
LAURE Sébastien		04/02/90	"Jean-Paul"
DUFNU Sébastien, Jean		03/02/90	"Au Campas"
DESTRIEATS Alexandre		09/02/90	"Et nous plaît"
GRAND Sébastien		14/02/90	"Pont d'Oro"
AUXURY Marie		06/03/90	"Le Bouquet"
OLES Gauc		01/04/90	"Lot La Lande"
LAFAYNE Marina, Pia, Fleur, Marie, Madeleine		30/04/90	"Lot La Lande"
PERRE Camille, Emilie		14/05/90	"Rte de Cambran"
URY Menon		16/05/90	"Lot Beausoleil"
REYVELLO Charlotte, Louise, Alice		21/05/90	"Lot Marsan"
ROBERT Sabine		08/06/90	"Au Conte"
TOARD Amade, Michelle, Aline		05/08/90	"Et Couque"
MARTEL-RODRIGO Sophie		06/09/90	"Lot La Lande"
TISSIER François, Eugène		13/09/90	"Le Conte"

Mariages :

- <u>25 Mai</u> -		
BIGER Joël, Daniel (St Jean de Luz)	et	BARGELES Caroline ("Plaisance" Saugnac et Cambran)
- <u>07 Juillet</u> -		
De La CHAISE Olivier, Erik, Ursin (Levet -Cher-)	et	LABORDE-BARBANEGRE Isabelle, Josépho Marie ("Oro" Saugnac et Cambran)
- <u>21 Juillet</u> -		
DESPERIES Joël, Didier ("Les Grands Pins") Saugnac et Cambran)	et	SERE Isabelle, Sophie (Dax)
- <u>25 Août</u> -		
BIDAU Christophe, Robert ("La Corisaie") Saugnac et Cambran)	et	MASCARAS Nicole, Marie, Line (Narrosse)

Décès :

BONNIE Gabrielle Vve TASTETS	("Mondoux")	1e	08/12/89
RODRIGUES Evariste	("Lot Marsan")		28/12/89
GALAT Maria Ep. LACASSAIN	("Hau du Bourg")		19/03/90
SEGAS Jean, Gabriel	("Lot Despons")		17/03/90
LABASTE Henriette, Jeanne, Marie Vve DIMBERNAT	("Marthian")		31/03/90
LAFORCADE Raoul	("Et Christian")		30/04/90
LAFITTE Marie-Louise, Elisabeth Vve BERNADET	("Lesboueylères")		01/05/90
PAYSAN Marielys	("Au Haou")		17/06/90
LACROIX Henri	("Lartigue")		03/08/90
MAR Alice Vve SEGAS	("Lot Despons")		27/08/90
DUSSARRAT Maurice	("Maub")		01/11/90
DUBOUE Jean	("Lot Beausoleil")		04/11/90
BASTIAT Henriette Vve DESCAZEUX	("Au Conte")		15/11/90

★ SAUGNACAIS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI..

Les reconnaissez-vous ?

Il s'agit d'une photo prise à l'école de Sagnac lors de l'année scolaire 1923-1924. A part un seul, (le n° 3), tous les noms ont été retrouvés.

Attention, ce sont les noms de jeunes filles !

Quant aux prénoms, il en manque quelques-uns. Les fins limiers pourraient nous aider...



De gauche à droite :

1er rang : Augusta Lacassain - Charlotte Bernadet - ? - Marie Lapeyre -
Françoise Courtiade - Denise Dubedout - Alfred Brouchin -
Henriette Laffitte - Alra Brouchin - Joseph Lecloze.

2ème rang : Ernestine Mothes - Lucie Louré - Marie Galot - Marie Dolot -
Raymonde Lataste - Ajaccio - Marcella Pontagnieu - Lalanne -
Hélène Bayle - Jeanne Lacassain - Alice Paysan.

3ème rang : Jeanne Latty - Noël Bégu - Aurélie Latour - Madeleine Magas -
Lucia Lacassain - Emilienne Mothes - Maria Lognet - Madeleine Prouilh -
Berthe Narbey - Jeannette Lacroix.

4ème rang : Arieste - Anna Potier - Jeanne Laffitte - Fernandez - Duprat -
Margot Galot - Madeleine Loumé - Marguerite Nassiet - Marguerite Darrouzès.

5ème rang : Agnès Narbey - Simone Lassalle - Suzanne Buseuil -
Armande Cornet - Maria Bellegarde - Suzanne Ardisson -
Madeleine Castet - Juliette Bayle - Denise Certieu.

Et ces basketteurs nauvécals de 1935, entourés de charmantes supportrices, savez-vous qui ils sont ?

De gauche à droite :

- accroupis : Gérard Gentieu - Joseph Despérieres - Maurice Dessearpe - Albert Lassalle - Jean Dutauszia - Alfred Broochin - André Narrouzès.

- debout : Georges Hillon - Pierre Lacassain - Adrien Cassen - Etienne Barron - Fernand Lacassain - Pierre Maubé - Jean Hillon.



Et voici ces basketteurs de 1942 :

en bas : René Betr - Joseph Lafitte - Pierre Lesgourguas

en haut : Georges Labagnère - Raoul Preuilh - Raymond Duviégné.



*** RETOUR AU PAYS ***

Le 30 octobre, nous avons appris le retour dans son foyer de Monsieur Christian DELBOUYS, un des otages retenus depuis plusieurs mois en Irak.

Nous nous félicitons de l'heureuse issue de cette douloureuse affaire et nous espérons que Madame et Monsieur DELBOUYS, ainsi que toute leur famille, auront rapidement oublié, au milieu de notre population, les moments très difficiles qu'ils ont connus.

SOMMAIRE



	Pages
* <u>LE MOT DU MAIRE</u>	1
* <u>INFORMATIONS MUNICIPALES</u>	
. Réalisations	2
. Quelques précisions	5
. Projets	7
. Budget	8
. Les impôts locaux	10
* <u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
. Liste des associations	15
. Le réveil des ANCIENS COMBATTANTS	16
. FNACA	16
. Club des retraités	18
. Elan Saugnacais	19
. Société mutualiste	20
. Comité des Fêtes de Saugnac	22
. Comité des Fêtes de Cambran	23
. Foyer des Jeunes	24
. ACCA	25
. Entente Saugnacoise Basket	26
. Entente Saugnacoise Tennis	28
. Gymnastique volontaire	30
. FCPE	31
* <u>L'ECOLE</u>	32
* <u>REPERTOIRE</u>	34
* <u>HORAIRES - TARIFS</u>	35
* <u>DATES A RETENIR - DISTINCTIONS</u>	36
* <u>ETAT CIVIL</u>	37
* <u>SAUGNACAIS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI</u>	38
* <u>SOMMAIRE</u>	40